

Assemblée générale de l'OMPI

**Quarante et unième session (21^e session extraordinaire)
Genève, 1^{er} – 9 octobre 2012**

RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE (CDIP)

établi par le Secrétariat

1. Le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) s'est réuni deux fois depuis la quarantième session (20^e session ordinaire) de l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) qui a eu lieu en septembre-octobre 2011, à l'occasion de la huitième session, tenue du 14 au 18 novembre 2011, et de la neuvième session, tenue du 7 au 11 mai 2012.
2. Au cours de ces deux sessions, le comité a décidé que le résumé présenté par le président constituerait le rapport du CDIP à l'Assemblée générale.
3. Les résumés susmentionnés sont donc reproduits ci-après :

3A. Huitième session, Genève, 14 – 18 novembre 2011

“1. La huitième session du CDIP s’est tenue du 14 au 18 novembre 2011, avec la participation de 95 États membres et de 31 observateurs.

“2. La session a été présidée par M. Md. Abdul Hannan, représentant permanent du Bangladesh, M. Garikai Kashitiku, premier secrétaire, Mission permanente du Zimbabwe, vice-président, et Mme Alexandra Grazioli, conseillère juridique principale, Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle, qui a été élue vice-présidente pendant la session.

“3. Le comité a adopté le projet d’ordre du jour proposé dans le document CDIP/8/1 Prov.2, avec des modifications.

“4. Au titre du point 3 de l’ordre du jour, le comité a examiné le document CDIP/8/2 intitulé ‘Rapports sur l’état d’avancement des projets’ et a pris note de deux projets menés à terme et des rapports sur l’état d’avancement de 16 projets en cours d’exécution. Il a également pris note de rapports sur l’état d’avancement de la mise en œuvre de 19 recommandations à mettre en œuvre immédiatement, et s’est félicité de l’amélioration de la structure du document. Tout en prenant note du document présentant sous forme de tableau les rapports sur l’état d’avancement des projets, le comité a souligné la nécessité de mener à leur terme dans les délais impartis tous les projets en cours et d’utiliser au mieux les ressources allouées. Le Secrétariat a également été prié par les délégations du Japon et de la République de Corée de fournir, à la session suivante, des rapports sur l’état d’avancement des activités financées par leurs fonds fiduciaires respectifs.

“5. S’agissant du document CDIP/8/6 intitulé ‘Description de la contribution des organes compétents de l’OMPI à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d’action pour le développement qui les concernent’, le comité est convenu de poursuivre la discussion à ce sujet à la session suivante. Les États membres pourront faire des observations sur le document CDIP/8/6. Ces observations seront collectées par le Secrétariat et présentées sous la forme d’un document officiel à la session suivante du comité. Le comité est également convenu de poursuivre les consultations relatives au mécanisme de coordination, au niveau des coordonnateurs de groupe et des délégations intéressées, d’ici à sa session suivante.

“6. Au titre du point 4 de l’ordre du jour, le comité a examiné le document CDIP/8/3, une proposition de projet relative à la propriété intellectuelle et à l’économie informelle, et a adopté ce projet après l’avoir modifié compte tenu des observations de diverses délégations. Le Secrétariat devrait mettre à la disposition des délégations, après la session, le descriptif de projet révisé.

“7. S’agissant du document CDIP/8/4, le comité a pris note du rapport sur l’évaluation de la contribution de l’OMPI à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et a demandé que, sur la base des observations du comité, le rapport soit de nouveau révisé et présenté à une session future.

“8. Le comité a examiné le document CDIP/8/5 intitulé ‘Futur programme de travail sur les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle’, et est convenu que le Secrétariat devrait mettre en œuvre les activités proposées dans le document, en tenant compte des observations des États membres. Le Secrétariat a été prié de présenter un document qui réunirait les nouveaux éléments proposés par divers États membres aux fins de leur examen par le comité à sa session suivante.

“9. Le comité a examiné le document CDIP/8/7 intitulé ‘Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (recommandations n^{os} 19, 25, 26 et 28)’ et a approuvé le mandat, les critères de composition

pour les réunions de consultation régionales et les experts chargés de réaliser diverses études, ainsi que le programme type provisoire de ces réunions. Le Secrétariat devrait établir un descriptif de projet révisé assorti d'un budget redistribué et d'un calendrier actualisé en vue de la session suivante du comité.

“10. S'agissant du document CDIP/8/INF/1, le comité a examiné une étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement, et a décidé d'examiner ce document à sa session suivante. Le comité est convenu de constituer un groupe de travail ad hoc sur l'étude extérieure sur l'assistance technique (CDIP/8/INF/1), dont les modalités de fonctionnement seraient les suivantes :

- “a) le groupe de travail ad hoc sera ouvert à la participation des coordonnateurs régionaux et des autres délégués intéressés et appuyé par le Secrétariat. La constitution de ce groupe de travail ad hoc ne créera pas de précédent;
- “b) le groupe de travail ad hoc n'aura pas d'incidences budgétaires;
- “c) les travaux du Secrétariat sous la forme de la réponse de la direction, comme le prescrivaient le projet (CDIP 4/8, section 2.3, volet 2, paragraphe C.10) et le mandat dont il était assorti, peuvent éclairer les travaux du groupe de travail ad hoc. Le Secrétariat veillera à ce que sa réponse soit prête à bref délai;
- “d) le groupe de travail ad hoc commencera ses travaux après la session en cours et s'engagera à présenter à la neuvième session du comité un rapport sur les conclusions auxquelles il sera parvenu. Si le comité juge nécessaire de prolonger le mandat du groupe de travail ad hoc, il devra le faire par consensus à sa neuvième session;
- “e) le groupe de travail ad hoc devra s'employer à examiner le document CDIP/8/INF/1, en œuvrant principalement à recenser les recommandations superflues ou qui ne sont plus pertinentes, sans les classer par ordre de priorité. Il pourra également décider d'examiner les autres éléments de l'étude afin de gagner du temps en prévision des délibérations de la neuvième session du comité;
- “f) le rapport à présenter ne devra pas répéter les travaux du comité ni lui prescrire des mesures à prendre, mais devra uniquement servir d'instrument pour accélérer les délibérations du comité; et
- “g) une journée au moins devra être consacrée, lors de la neuvième session du comité, à l'examen du rapport du groupe de travail ad hoc, de la réponse de la direction du Secrétariat et du document CDIP/8/INF/1.

“11. En ce qui concernait le document CDIP/8/INF/2, le comité a pris note de l'étude de faisabilité concernant la création d'une base de données nationale sur les registres de brevets et son rattachement à PATENTSCOPE et diverses délégations ont fait des observations auxquelles le chef de projet a répondu.

“12. Pour ce qui était du document CDIP/8/INF/3, le comité a pris note de l'étude sur les brevets et le domaine public et prié le Secrétariat d'établir un résumé plus substantiel du document et de le mettre à disposition dans toutes les langues officielles de l'ONU.

“13. Le comité a examiné le document CDIP/8/INF/4 intitulé 'Interaction des institutions chargées de la propriété intellectuelle et des institutions chargées du droit de la concurrence : Résumé des réponses des États membres', le document CDIP/8/INF/5 intitulé 'Interface entre l'épuisement des droits de propriété intellectuelle et le droit de la concurrence' et le document CDIP/8/INF/6 intitulé 'Rapport sur l'analyse de la littérature économique et juridique sur les

effets des droits de propriété intellectuelle en tant que barrière à l'entrée' et a fait des propositions tendant à les améliorer. Le Secrétariat fournirait aux États membres un résumé de ces études, à l'exception du rapport sur l'analyse de la littérature économique et juridique, et ces résumés seraient mis à la disposition des États membres dans toutes les langues officielles de l'ONU. Après la distribution de ces résumés, les États membres présenteraient par écrit des observations et suggestions au Secrétariat dans un délai de deux mois. Le Secrétariat s'efforcerait d'incorporer toutes les observations et suggestions dans les documents que le comité examinerait à sa session suivante.

"14. En ce qui concernait le document CDIP/8/INF/7, le comité a examiné l'étude analytique-taxonomie pour le projet relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle. Le comité a décidé que les États membres intéressés devraient adresser leurs observations écrites au Secrétariat au plus tard le 31 janvier 2012, ce qui permettrait à celui-ci d'achever la mise au point de l'étude et de poursuivre la mise en œuvre du projet.

"15. Pour ce qui était du document CDIP/8/8, le comité a examiné une nouvelle proposition de projet émanant de la délégation du Burkina Faso en vue du renforcement et du développement du secteur audiovisuel en Afrique aux fins de la mise en œuvre de certaines recommandations se rapportant au Plan d'action pour le développement. Le comité est convenu d'examiner le projet à sa session suivante.

"16. À propos du document CDIP/7/5, le comité a examiné le projet révisé relatif aux brevets et au domaine public et a adopté le projet avec les modifications que les États membres avaient décidé d'y apporter.

"17. S'agissant du document CDIP/7/INF/2 intitulé 'Étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public', le comité est convenu que le Secrétariat établirait un document d'information précisant la portée et les incidences éventuelles de la mise en œuvre des recommandations 1c), 1f) et 2a), pour examen à sa session suivante. Le comité a décidé que les recommandations en suspens feraient l'objet de discussions supplémentaires à sa session suivante.

"18. En ce qui concernait le document CDIP/6/12 Rev. intitulé 'Proposition relative à un nouveau point de l'ordre du jour du CDIP consacré à la propriété intellectuelle et au développement', le comité a décidé que la question resterait inscrite à l'ordre du jour en vue de son examen à sa session suivante et que les consultations informelles devraient se poursuivre pendant l'intersession. Il a décidé qu'il faudrait prévoir du temps pendant sa session suivante, notamment pour examiner la question de la préparation de la conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement.

"19. Au titre du point 5 de l'ordre du jour (travaux futurs), le comité a examiné un certain nombre de suggestions et a largement approuvé les questions à inscrire au projet d'ordre du jour de la session suivante.

"20. Le CDIP a noté qu'un projet de rapport sur la huitième session serait établi par le Secrétariat et communiqué aux missions permanentes des États membres et qu'il serait également mis à la disposition des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, sous forme électronique, sur le site Web de l'OMPI. Les observations sur le projet de rapport devraient être communiquées par écrit au Secrétariat dans les meilleurs délais, de préférence huit semaines avant la session suivante. Le projet de rapport serait ensuite examiné pour adoption à la neuvième session du CDIP.

"21. Le présent résumé constituerait le rapport du comité à l'Assemblée générale.

3B. Neuvième session, Genève, 7 –11 mai 2012

“1. La neuvième session du CDIP s’est tenue du 7 au 11 mai 2012, avec la participation de 97 États membres et de 38 observateurs.

“2. Le comité a élu à l’unanimité S. E. M. Mohamed Siad Doualeh, représentant permanent de Djibouti, président, et Mme Alexandra Grazioli, conseillère juridique principale, Institut fédéral suisse de la propriété intellectuelle, qui avait été élue vice-présidente à la session précédente, a continué d’exercer cette fonction.

“3. Le comité a adopté le projet d’ordre du jour proposé dans le document CDIP/9/1 Prov.2.

“4. Le comité a décidé d’admettre, sur une base ad hoc, pour une durée d’un an, une organisation non gouvernementale (ONG), à savoir l’International Association on the Public Domain (COMMUNIA), sans incidence sur son statut pour les réunions futures du CDIP.

“5. Le comité a adopté les projets de rapport sur la septième session (CDIP/7/8 Prov.) et sur la huitième session (CDIP/8/9 Prov.) du CDIP.

“6. Au titre du point 6 de l’ordre du jour, le comité a écouté les déclarations générales des groupes régionaux. Ainsi qu’il avait été convenu par les membres, les délégations ont été priées de fournir par écrit leurs déclarations nationales respectives en vue de leur insertion dans le rapport final.

“7. S’agissant de la disponibilité des documents, certains États membres ont exprimé des préoccupations quant au fait que pour un grand nombre de documents seule la traduction d’un résumé était fournie, et que pour certains documents les traductions n’étaient mises à disposition que quelques jours avant le début des réunions du comité.

“8. Au titre du point 7 de l’ordre du jour, le comité a examiné le rapport du Directeur général (CDIP/9/2). Les délégations ont remercié le Directeur général pour son engagement en faveur de la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement et se sont félicitées des progrès accomplis à cet égard. Le comité a reconnu les progrès importants accomplis jusqu’ici dans la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement. Le rapport du Directeur général donnait un aperçu des améliorations apportées dans la prise en considération du Plan d’action pour le développement et un aperçu de l’approche stratégique adoptée dans la mise en œuvre du Plan d’action pour le développement. Sur la base des questions qui ont été soulevées, le Directeur général a profité de l’occasion pour apporter des précisions sur les questions suivantes : i) les paramètres des travaux de l’Organisation avec les organisations du système des Nations Unies; ii) le rôle de l’Organisation dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le développement après 2015; et iii) le rôle de l’Organisation dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique. Le Directeur général a indiqué que le Secrétariat accomplissait sa tâche en prenant des initiatives le cas échéant, tout en respectant le fait que seuls les États membres étaient habilités à prendre des décisions de politique générale. Des suggestions ont été formulées en vue de l’amélioration des informations figurant dans les futurs rapports.

“9. Au titre du point 7 de l’ordre du jour, le comité a examiné les évaluations de projet suivantes :

“a) Évaluation du projet relatif à la conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement – recommandation n° 2 du Plan d’action pour le développement (CDIP/9/3).

“b) Évaluation du projet relatif à la base de données sur l’assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle (IP-TAD) (CDIP/9/4). Le comité a pris note du rôle que joue ce projet pour garantir la transparence des activités d’assistance technique et de la nécessité de continuer à fournir des informations complètes et actualisées au moyen de la base de données.

“c) Rapport sur une évaluation indépendante du projet relatif à l’accès et à l’appui aux bases de données spécialisées (CDIP/9/5). Le comité a dit soutenir le projet, compte tenu des résultats positifs pour les pays en développement.

“d) Rapport d’évaluation indépendant concernant le projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle (CDIP/9/6).

“e) Rapport d’évaluation indépendant concernant le projet pilote relatif à la propriété intellectuelle et au domaine public (CDIP/9/7). Le comité est convenu qu’il était nécessaire de veiller à ce que les résultats du projet relatifs aux nouveaux outils et principes directeurs soient mis en œuvre grâce aux conseils fournis par les États membres dans des domaines particuliers de la propriété intellectuelle.

“f) Rapport d’évaluation externe et indépendant concernant le projet relatif à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence (CDIP/9/8). Certaines délégations ont posé des questions sur un objectif du projet qui n’avait pas été atteint. La contribution importante du Secrétariat, qui visait à améliorer le cadre institutionnel de façon à faciliter la réalisation de l’objectif, avait été apportée.

“10. Au titre du point 7 de l’ordre du jour, le comité a également examiné la description de la contribution des organes compétents de l’OMPI à la mise en œuvre des recommandations du Plan d’action pour le développement qui les concernent (CDIP/8/6 Rev.). Certaines délégations se sont déclarées favorables à la mise en œuvre de la décision de l’Assemblée générale concernant le mécanisme de coordination.

“11. Au titre du point 8 de l’ordre du jour, le comité a examiné le programme de travail ci-après pour la mise en œuvre de certaines recommandations adoptées :

“a) Le comité a examiné le projet relatif à l’accès et à l’appui aux bases de données spécialisées – Phase II (CDIP/9/9) et approuvé la seconde phase du projet. Le Secrétariat a pris note des observations formulées par les délégations, notamment en ce qui concerne la viabilité du projet.

“b) Le comité a examiné un projet pilote de création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle – phase II (CDIP/9/10 Rev.) et approuvé une version révisée de la seconde phase du projet figurant dans le document CDIP/9/10 Rev.1. Le comité est convenu que la phase suivante du projet devrait donner dans la mesure du possible la priorité aux besoins des pays les moins avancés et des pays participant déjà à la phase I. Certaines délégations ont indiqué que l’initiative devrait s’inscrire dans le cadre du programme ordinaire de l’Académie de l’OMPI et ont suggéré une éventuelle prise de décision par le Comité du programme et budget (PBC) pour la mise à disposition de fonds permanents.

“c) Le comité a examiné le Programme de travail sur les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle – nouveaux éléments proposés à la huitième session du CDIP (CDIP/9/11). Certaines délégations ont souligné l’importance des travaux de l’OMPI dans le domaine des éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle. Certaines délégations ont souligné la nécessité pour le comité d’entreprendre ces travaux de manière efficace et sans reproduire les travaux en cours au

sein d'autres comités ou d'autres instances. Le comité a approuvé l'élément 2.f), au titre duquel les informations communiquées par les États membres sur leur expérience pratique de la mise en œuvre des éléments de flexibilité seraient mises à disposition sous la forme d'une base de données. S'agissant du paragraphe 2.c) du document CDIP/9/11 (Programme de travail sur les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle – nouveaux éléments proposés à la huitième session du CDIP), le comité est convenu de procéder de la manière suivante :

“i) le Secrétariat établira, pour la session suivante du comité, un document indiquant si l'un ou l'autre des quatre éléments de flexibilité en rapport avec les brevets énumérés à l'alinéa ii) ont déjà été traités au sein du Comité permanent du droit des brevets et si cette tâche sera traitée par le comité selon la même perspective ou selon une perspective différente. Ce document contiendra également des explications supplémentaires au sujet des deux derniers éléments de l'alinéa ii).

“ii) le Secrétariat invitera les États membres du comité à soumettre, avant le 31 août 2012, des observations écrites au sujet des quatre éléments de flexibilité en rapport avec les brevets énumérés dans la liste suivante :

“– portée de l'exclusion de la brevetabilité concernant les végétaux (article 27 de l'Accord sur les ADPIC)

“– éléments de flexibilité en rapport avec la brevetabilité, ou l'exclusion de la brevetabilité, des inventions relatives à des logiciels (article 27 de l'Accord sur les ADPIC)

“– possibilité d'appliquer ou non des sanctions pénales dans le cadre du respect des droits de brevet (article 61 de l'Accord sur les ADPIC)

“– mesures en matière de sécurité pouvant aboutir à une limitation des droits de brevet (Exceptions concernant la sécurité – article 73 de l'Accord sur les ADPIC).

“Le Secrétariat rassemblera les observations reçues à la date susmentionnée dans un document qui sera transmis à la session suivante du comité. Les quatre éléments de flexibilité en rapport avec les brevets énumérés ci-dessus, ainsi que les observations reçues, serviront de base aux discussions sur les éléments de flexibilité dans le domaine des brevets à la session suivante du comité.

“iii) des éléments de flexibilité supplémentaires, y compris ceux indiqués dans l'article 27 de l'Accord sur les ADPIC, pourront également être soumis et présentés à la session suivante du comité, et les membres pourront formuler des observations à cet égard entre les dixième et onzième sessions du comité, pour discussion et prise de décisions à la onzième session du comité.

“Le comité a également examiné deux documents sur les éléments de flexibilité en rapport avec les brevets : Éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur mise en œuvre législative aux niveaux national et régional – deuxième partie (CDIP/7/3 et CDIP/7/3 Add.). Certaines délégations ont souligné l'importance de l'article 27 de l'Accord sur les ADPIC dans le contexte des éléments de flexibilité, alors que d'autres ont fait observer que cette question était examinée au sein d'autres comités et d'autres instances.

“d) Le comité a examiné le projet sur le renforcement et le développement du secteur de l’audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains (CDIP/9/13) et l’a approuvé sous la forme proposée. Certaines délégations ont indiqué que ce projet était un bon exemple d’utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de développement.

“e) Sous le point 8 de l’ordre du jour, le comité a examiné le rapport sur une étude extérieure de l’assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement (CDIP/8/INF/1). À cet égard, le comité a également examiné le rapport du Groupe de travail ad hoc sur une étude extérieure de l’assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement (CDIP/9/15) ainsi que la réponse de la direction à l’étude extérieure sur l’assistance technique fournie par l’OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement (CDIP/9/14). Certains États membres ont demandé des précisions sur la catégorie B de la réponse de la direction. D’autres ont exprimé des réserves quant aux catégories de l’annexe II (document CDIP/9/14), notamment la catégorie B. Sur demande du président, le Secrétariat a répertorié les recommandations qui, à ses yeux, étaient à la fois importantes et réalisables immédiatement, à savoir : les recommandations concernant les travaux de l’Organisation sur les stratégies nationales de propriété intellectuelle, l’étude extérieure sur les travaux de l’Académie de l’OMPI et l’initiative récente visant à établir des plans par pays pour que l’assistance technique soit fournie d’une manière cohérente et transparente en concertation avec les États membres. Le comité ne disposait pas d’un délai suffisant pour discuter de cette question. Certaines délégations ont souligné qu’il était important de renforcer et d’améliorer l’assistance technique fournie pour la réalisation des recommandations du Plan d’action pour le développement. Les États membres ont été invités à soumettre des contributions par écrit, pour examen, bien avant la session suivante. Le comité a accepté que le rapport Deere/Roca, la réponse de la direction et la proposition conjointe du groupe du Plan d’action pour le développement et du groupe des pays africains (CDIP/9/16) feraient l’objet de discussions à la session suivante, afin qu’il soit possible d’envisager la mise en œuvre des recommandations.

“f) Le comité a examiné le document sur les scénarios et options concernant les recommandations 1c, 1f et 2a de l’étude exploratoire sur le droit d’auteur et les droits connexes et le domaine public (CDIP/9/INF/2). Les États membres ont discuté de la description des options et scénarios figurant dans le document CDIP/9/INF/2.

“S’agissant de la recommandation 1c) :

“Certains membres considéraient que l’étude devrait être équilibrée de manière à tenir compte à la fois des intérêts des utilisateurs et de ceux des titulaires de droits. En outre, l’étude ne devrait promouvoir aucun régime particulier et devrait se borner à décrire les diverses approches mises en œuvre dans les différents pays. Le texte du document CDIP//9/INF/2 serait révisé de manière à tenir compte de ces préoccupations. Par ailleurs, un cadre sera proposé pour une étude comparative sur la renonciation au droit d’auteur et sera présenté à la session suivante du comité.

“S’agissant de la recommandation 1f) :

“Divers points de vue ont été exprimés sur ces sujets. Il a été convenu qu’une réunion des États membres intéressés serait organisée afin que ceux-ci puissent discuter de leurs priorités en matière d’infrastructure du droit d’auteur.

“S’agissant de la recommandation 2a) :

“Certains États membres ont demandé que toute référence aux savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et folklore soit supprimée du document, afin de dissiper les préoccupations concernant un empiètement sur le domaine public, compte tenu des travaux entrepris au sein du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC). Il a été convenu que le document serait révisé en conséquence. S’agissant de la participation de l’OMPI à la Conférence internationale de l’UNESCO intitulée *La Mémoire du monde à l’ère du numérique : numérisation et conservation*, il a également été noté que l’OMPI serait attentive à la nécessité de distinguer ces deux notions.

“g) Le comité a pris note du document sur l’utilisation du droit d’auteur pour promouvoir l’accès à l’information et aux contenus créatifs (CDIP/9/INF/3) et il est convenu de l’examiner à la session suivante.

“h) Le comité a examiné un descriptif de projet révisé comprenant une nouvelle répartition du budget et une mise à jour du calendrier du projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs (CDIP/9/INF/4) et il a approuvé la mise en œuvre des résultats attendus du projet conformément au budget et au calendrier proposés.

“i) Le comité a pris note d’une étude sur l’appropriation illicite des signes (CDIP/9/INF/5) et il est convenu d’examiner ce document à la session suivante.

“j) Le comité a examiné une étude sur l’application anticoncurrentielle des droits de propriété intellectuelle : simulacres de procès (CDIP/9/INF/6). Le Secrétariat a confirmé l’idée exprimée par une délégation au sujet de la portée de l’étude. Le Secrétariat est convenu de transmettre à l’auteur les observations faites par la délégation.

“k) Le comité a pris note de l’interface entre l’épuisement des droits de propriété intellectuelle et le droit de la concurrence (CDIP/8/INF/5 Rev.).

“l) Le comité a discuté d’une étude exploratoire sur le droit d’auteur et les droits connexes et le domaine public (CDIP/7/INF/2). Le comité a exprimé divers points de vue sur les recommandations contenues dans cette étude. Certaines délégations ont proposé d’analyser les scénarios et options concernant les recommandations supplémentaires. D’autres délégations n’ont pas approuvé cette initiative. Certaines délégations ont proposé que cette question soit discutée à la session suivante. Certaines délégations se sont opposées à la poursuite des discussions sur ce sujet à la session suivante. En conclusion, le président a déclaré que cette question serait débattue au cours des consultations sur les travaux futurs.

“m) Le comité a examiné une proposition relative à un nouveau point de l’ordre du jour du CDIP consacré à la propriété intellectuelle et au développement (CDIP/6/12 Rev.) et n’est pas parvenu à un accord, mais il est convenu de conserver cette proposition à l’ordre du jour de la session suivante. S’agissant des discussions relatives à une proposition de conférence internationale sur le développement et la propriété intellectuelle, le comité est convenu de discuter des modalités de cette proposition avant la session suivante, sous la direction du président.

“12. Sous le point 9 de l’ordre du jour (Travaux futurs), le comité a examiné un certain nombre de suggestions. Le président organisera des consultations intersessions sur les points à inscrire au projet d’ordre du jour pour la session suivante.

“13. Le comité a noté que le projet de rapport sur la neuvième session serait établi par le Secrétariat et communiqué aux missions permanentes des États membres et qu’il serait également mis à la disposition des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales, sous forme électronique, sur le site Web de l’OMPI. Les observations sur le projet de rapport devraient être communiquées par écrit au Secrétariat, de préférence huit semaines avant la session suivante. Le projet de rapport sera ensuite examiné pour adoption à la dixième session du comité.

./. “14. Le présent résumé et le résumé présenté par le président de la huitième session, ainsi que le rapport du Directeur général présenté au comité (CDIP/9/2), qui figure en pièce jointe, constitueront le rapport du comité à l’Assemblée générale.”

4. *L’Assemblée générale de l’OMPI est invitée à prendre note des informations contenues dans le présent document et son annexe.*

[L’annexe suit]

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

1. Le présent document contient le rapport du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement pour 2011.
2. Le rapport est structuré en trois parties. La première partie donne un aperçu de l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les activités de programme de l'OMPI et de ses divers organes. La deuxième partie traite de la mise en œuvre des projets relevant du Plan d'action pour le développement. La troisième partie vise à démontrer l'approche stratégique de l'Organisation pour la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. En outre, l'annexe I du présent document comprend un aperçu de l'état d'exécution des recommandations du Plan d'action pour le développement et l'annexe II énumère les principales réalisations des projets du Plan d'action pour le développement qui sont en cours de mise en œuvre.
3. Le présent rapport vise à présenter une analyse macroéconomique des travaux entrepris jusqu'ici dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

PREMIÈRE PARTIE : INTÉGRATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

INTÉGRATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LES ACTIVITÉS DE PROGRAMME DE L'OMPI

4. Les recommandations du Plan d'action pour le développement ont continué de guider les activités de l'OMPI en 2011.
5. Le programme et budget approuvé pour l'exercice biennal 2012-2013 intègre le développement dans tous les objectifs stratégiques et les programmes opérationnels correspondants de l'OMPI. Comme lors de l'exercice biennal précédent, le programme et budget pour 2012-2013 comprenait un tableau indiquant le détail des ressources qu'il est proposé de consacrer au développement par programme (voir l'appendice I). Par ailleurs, un tableau des résultats, comprenant une estimation de la part consacrée au développement par résultat, a été élaboré pour la première fois afin d'indiquer précisément les points des différents programmes où des ressources sont consacrées au développement (voir l'appendice II). Les projets du Plan d'action pour le développement approuvé par le comité ont également été intégrés, en termes de contenu et de ressources, dans les différents programmes. De plus, les liens entre les différents programmes et les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été soulignés dans chaque exposé de programme.
6. Le rapport sur l'exécution du programme en 2010 comprenait des détails sur le rôle et la contribution de chaque programme à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. La procédure d'établissement de rapports a été renforcée afin d'inclure des informations sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement ainsi que sur les projets de chaque programme.
7. Un code de déontologie de l'OMPI a été élaboré et distribué pour commentaires aux fonctionnaires. Ce code, qui est un résumé des valeurs et des principes fondamentaux destinés à être observés par l'ensemble des fonctionnaires, complète le Statut et règlement du personnel de l'Organisation ainsi que les Normes de conduite requises des fonctionnaires internationaux. Il sera à son tour complété par une formation en matière d'éthique qui sera obligatoire pour tout le personnel de l'OMPI. Le Bureau de la déontologie a également diffusé un projet de politique de protection des dénonciateurs d'abus pour commentaires par les fonctionnaires.

8. Les principes du Plan d'action pour le développement continuent de guider les activités d'assistance technique de l'OMPI destinées à permettre aux pays en développement et aux pays les moins avancés (PMA) d'utiliser plus facilement la propriété intellectuelle en faveur du développement. En règle générale, pour atteindre cet objectif, il faut aider les pays à mettre en place des :

- a) des stratégies et des politiques nationales en matière de propriété intellectuelle qui sont alignées sur les objectifs nationaux de développement;
- b) des cadres réglementaires en matière de propriété intellectuelle qui sont équilibrés, adaptés et susceptibles de promouvoir la créativité et l'innovation;
- c) une infrastructure institutionnelle et technique en matière de propriété intellectuelle afin de soutenir les créateurs et les innovateurs; et
- d) un renforcement des capacités humaines et professionnelles des pays afin de leur permettre de tirer parti de l'économie de la connaissance par l'utilisation de la propriété intellectuelle.

9. Le processus de plans par pays lancés par l'OMPI en 2012, qui constitue un instrument de planification et de réalisation des résultats pour les activités de coopération pour le développement offre un cadre d'assistance convenu, transparent, global et adapté entre l'OMPI et le pays concerné. Il définit des projets et des activités précis destinés à être menés conjointement par l'OMPI et le pays concerné pendant une période déterminée avec des résultats escomptés prédéterminés. L'examen et l'évaluation sont inhérents au plan par pays.

10. Le projet du Plan d'action pour le développement (DA_10_05) relatif à l'élaboration de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle est fondé sur un audit de propriété intellectuelle, une évaluation des besoins et des consultations entre les parties prenantes menées sous l'impulsion des gouvernements. Il recense les besoins et les priorités en matière de propriété intellectuelle et y répond au moyen de plans d'action spécifiques qui tiennent compte des objectifs de développement et des considérations de politique publique prééminents.

11. Complémentaire du projet du Plan d'action pour le développement susmentionné, le cadre de l'OMPI pour la formulation de stratégies nationales de propriété intellectuelle destinées à promouvoir le développement vise à établir un cadre de politique macroéconomique afin de relier l'élaboration d'une stratégie en matière de propriété intellectuelle à un cadre politique plus largement axé sur le développement conformément aux besoins nationaux et aux priorités en matière de développement.

12. Les approches que représentent les stratégies nationales de propriété intellectuelle et les plans par pays ont pour but de s'assurer que l'assistance technique de l'Organisation soit axée sur le développement et sur la demande, transparente, axée sur les besoins et les niveaux de développement des pays et propre à chaque pays pour ce qui est de sa conception, sa fourniture et son évaluation. Les deux approches sont indissociables car l'une éclaire l'autre.

13. Les programmes de formation de l'Académie de l'OMPI continuent de jouer un rôle essentiel dans la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement en répondant aux besoins des États membres en matière de formation. En 2011, les cours d'enseignement à distance ont été profondément modifiés dans le but bien précis de favoriser l'accès des pays en développement à l'enseignement de la propriété intellectuelle moyennant une transformation de l'infrastructure et un élargissement notable du contenu. Une nouvelle plate-forme de gestion de l'enseignement en ligne, le Centre de formation en ligne de l'OMPI, a été mise en place afin d'élargir l'offre de cours d'enseignement à distance dans des langues ne s'écrivant pas avec des caractères latins, telles que l'arabe, le chinois et le russe, option qui était restreinte avec l'ancien système. À la suite de cette initiative, le nombre de bénéficiaires

des cours d'enseignement à distance de l'OMPI devrait même dépasser les 50 000 en 2012. Ces cours sont proposés à un grand nombre de participants, dont plus de 75% provenaient des pays en développement et des pays les moins avancés. La demande des États membres d'élargir le contenu des cours en vue d'inclure un module sur la propriété intellectuelle et le développement remonte à 2010 et elle a été satisfaite en 2011 pour le cours général sur la propriété intellectuelle (DL-101). Par conséquent, ce cours sera proposé dans les sept langues de l'OMPI à partir de la deuxième session de 2012. Sur la base de cette évolution positive, l'approche axée sur l'étudiant suivie durant la phase d'intégration du Plan d'action pour le développement dans le DL-101, trois autres modules seront mis au point pour les cours avancés sur le droit d'auteur et les droits connexes (DL-201), sur les marques, les indications géographiques et les dessins et modèles industriels (DL-302) et sur les brevets (DL-301) dont le Plan d'action de l'OMPI pour le développement fait partie intégrante en 2012. Les trois modules avancés seront terminés en 2012 et proposés en 2013. Une méthode synergique de formation a été lancée en 2011 par l'Académie de l'OMPI et les unités de formation des centres de technologie et d'appui à l'innovation de l'Organisation; elle consiste à proposer aux États membres, dans le cadre d'une formation antérieure et postérieure au lancement de centres de technologie et d'appui à l'innovation, les cours d'enseignement à distance de l'Académie sur les brevets (DL-301), la recherche d'information en matière de brevets (DL-318), les principes applicables à la rédaction des demandes de brevet (DL-320) et la gestion de la propriété intellectuelle (DL-450).

14. Conformément à un certain nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n^{os} 30 et 42, l'OMPI a continué, tout au long de l'année 2011, de renforcer sa coopération avec d'autres organisations intergouvernementales, en particulier au sein du système des Nations Unies. Cette collaboration a principalement porté sur le rapport entre la propriété intellectuelle et le développement économique, social et culturel. L'OMPI a cherché à améliorer son engagement auprès de l'ONU à New York et à mieux rendre compte de ses activités relatives aux Objectifs du Millénaire pour le développement. À cet égard, l'OMPI continue de déployer des efforts supplémentaires et, en 2012, elle contribuera également aux processus interinstitutions des Nations Unies relatifs au Plan d'action pour le développement après 2015. Outre ces activités menées à New York, où le Bureau de coordination de l'OMPI joue un rôle essentiel, l'OMPI s'est aussi efforcée, tout au long de l'année 2011, de renforcer sa collaboration avec les institutions ayant leur siège à Genève ainsi qu'avec l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales aux niveaux régional et national.

15. Un certain nombre d'activités communes ont été organisées dans le cadre de la coopération trilatérale entre l'OMPI, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) afin de mettre en œuvre la Stratégie mondiale et le Plan d'action pour la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle. En ce qui concerne les questions de santé publique, l'OMPI a contribué au processus interinstitutions sur les maladies non transmissibles, piloté par l'OMS. Le projet WIPO Re:Search tire largement parti de son partenariat avec l'OMS.

16. Les rapports entre l'OMPI et l'OMC constituent un autre domaine de travail essentiel. En 2011, l'OMPI a activement participé aux réunions du Conseil des ADPIC. La communication sur son assistance technique en rapport avec les ADPIC présentée par l'OMPI à la session d'octobre du Conseil des ADPIC a montré le soutien que cette dernière apporte aux pays en développement en matière d'assistance technique dans le domaine de la propriété intellectuelle. Par ailleurs, l'OMPI a redoublé ses efforts en vue de collaborer plus étroitement avec l'OMC en ce qui concerne la procédure d'évaluation des besoins des pays les moins avancés. La communication concernant l'évaluation des besoins du Sénégal a offert un nouvel exemple de l'importance du rôle que peut jouer l'OMPI en soutenant ces travaux moyennant l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle et d'innovation. Lors du troisième examen global de l'Aide pour le commerce de l'OMC, l'OMPI s'est associée au gouvernement de l'Éthiopie pour illustrer le rôle que peut jouer la propriété intellectuelle dans

l'accroissement des recettes, la création d'emplois et la croissance économique. Cette manifestation a également été l'occasion de présenter la base de données de l'OMPI IP Advantage. L'OMPI continue de contribuer à la Base de données globale sur l'assistance technique liée au commerce (GTAD) administrée par l'OMC. Outre ces manifestations qui ont eu lieu à Genève, des experts de l'OMPI ont participé à des ateliers nationaux et régionaux organisés par l'OMC.

17. En ce qui concerne le développement durable et le changement climatique, l'OMPI a activement participé au processus interinstitutions des Nations Unies aussi bien dans le cadre du processus préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (CNUDD – Rio+20) qu'en fournissant, sur demande, une assistance au Secrétariat de la CCNUCC et aux Parties à la CCNUCC en ce qui concerne les négociations sur le changement climatique. Dans le cadre du Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil (HLCP) des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, l'OMPI est la première organisatrice de réunions dans le domaine du transfert de technologie au sein du Groupe de travail du HLCP sur le changement climatique. En cette qualité, l'OMPI a organisé plusieurs manifestations interinstitutions d'information et de sensibilisation. Elle a participé en qualité d'observateur aux réunions du comité exécutif de la technologie de la CCNUCC ainsi qu'aux réunions intersessions et au comité préparatoire de la Conférence Rio+20 (PrepCom). Dans le cadre du processus de Rio+20, l'OMPI a présenté une communication qui a été intégrée dans le rapport du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies intitulé "Working together towards a balanced and inclusive green economy : A UN system-wide perspective". L'OMPI a également participé à des réunions connexes d'autres organisations, telles que la réunion du Groupe d'experts sur l'économie verte de la CNUCED (novembre 2011).

18. En ce qui concerne l'engagement de l'OMPI auprès des organisations intergouvernementales, un autre domaine-clé est le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). En 2011, l'OMPI a participé à la septième réunion de haut niveau du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) en y envoyant un conférencier et elle a également activement participé au Forum de l'UNGIS en organisant une manifestation parallèle sur le rôle et la responsabilité des intermédiaires sur l'Internet dans le domaine du droit d'auteur. En septembre 2011, l'OMPI a aussi organisé, avec Internet Society (Association Internet), un atelier semblable lors de la sixième réunion annuelle du Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI) à Nairobi. L'OMPI a également été, au sein de la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD) des Nations Unies, l'une des cinq organisations intergouvernementales membres du Groupe de travail sur les améliorations à apporter au FGI et elle a participé aux réunions de la Commission pour la large bande au service du développement numérique, dont le Directeur Général de l'OMPI est l'un des membres.

19. En 2011, le thème principal pour le débat de haut niveau et la session de l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social (ECOSOC) a été l'éducation. Dans ce contexte, l'OMPI a coorganisé avec l'UNICEF une table ronde ministérielle intitulée "Increasing Access, Enhancing Quality and Promoting Equity in Education Through Innovation, Products and Partnerships". Le thème de la session de 2012 de l'examen ministériel annuel est : "Promoting Productive Capacity, Employment and Decent Work to Eradicate Poverty in the Context of Inclusive, Sustainable and Equitable Economic Growth at all Levels for Achieving the MDGs". En décembre 2011, en réponse à une demande des Nations Unies, l'OMPI a présenté à la session de 2012 de l'examen ministériel annuel une communication sur ce sujet.

20. En 2011, outre l'engagement spécifique mentionné ci-dessus, l'OMPI a participé et contribué à diverses réunions organisées par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'UIT et le PNUE. Par ailleurs, l'OMPI a entamé des discussions avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Union internationale des

télécommunications (UIT) et l'Institut mondial pour l'eau, l'environnement et la santé (GIWEH) afin d'élaborer un programme d'activités de collaboration et, en 2011, elle a établi avec l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) un plan d'action en vue de coopérer dans divers domaines et d'appliquer l'Accord de coopération entre l'OMPI et le CERN.

21. Entre autres exemples de coopération aux niveaux régional et national, on citera un atelier régional coorganisé par l'OMPI et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) portant sur les recherches sur l'économie et la politique en matière de propriété intellectuelle, qui s'est tenu à Bangkok (Thaïlande) en décembre 2011. Cette manifestation a été organisée à la suite de la participation de l'OMPI au comité de la CESAP sur le commerce et l'investissement et aux réunions connexes avec des fonctionnaires de la CESAP. À la même époque, des réunions ont également eu lieu avec le Bureau régional du PNUE, qui ont donné lieu à un nouveau projet de collaboration prévu en 2012. Un "Forum des politiques en matière de partenariat entre l'OMPI/JPO et les communautés économiques de la région africaine sur l'utilisation de la propriété intellectuelle pour le développement économique" destiné à renforcer la coopération régionale s'est réuni en mai 2011 avec le soutien du fonds fiduciaire du Japon. Au niveau national, on peut citer à titre d'exemple la coopération entre l'OMPI, l'ONUDI et l'ITC sur un projet d'assistance technique relative au commerce financé par l'Union européenne au Pakistan.

22. Enfin, en 2011, l'OMPI a continué d'apporter des contributions à divers processus et programmes intergouvernementaux et des Nations Unies et à répondre aux demandes de communications sur divers sujets, par exemple, l'avant-projet de document de résultats (zero draft Outcome document) pour la Conférence Rio+20, le Rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la culture et le développement, le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), la Commission de la science et de la technique au service du développement (CSTD), l'ECOSOC, l'OMC, la CNUCED, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH). Au total, en 2011, le service des relations extérieures de l'OMPI a répondu à plus de 200 invitations et demandes et participé à plus de 70 réunions organisées par l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales.

23. Veiller à l'engagement et à la participation de la société civile aux travaux de l'OMPI demeure un objectif primordial (recommandation n° 42). En 2011, les assemblées des États membres de l'OMPI ont décidé d'octroyer le statut d'observateur à cinq ONG internationales et à cinq ONG nationales. Par ailleurs, les représentants d'ONG ont été plus souvent invités à participer à un grand nombre d'activités de l'OMPI, notamment les activités relatives au Plan d'action pour le développement et les réunions d'information sur les activités de l'OMPI. Cette dernière a également participé activement à des réunions organisées par d'autres institutions. Le 18 novembre 2011, le Secrétariat a organisé une réunion d'information à l'intention des ONG en marge du CDIP.

24. S'agissant des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), une évaluation qualitative des incidences des activités de l'OMPI sur la réalisation des OMD a été effectuée par un consultant externe. Le document a été présenté à la huitième session du CDIP. Le comité a pris note du document et demandé qu'il soit révisé et présenté à une future session du comité. L'OMPI s'est aussi efforcée de renforcer son engagement auprès de l'ONU à New York et de mieux rendre compte de ses activités relatives aux OMD. À cet effet, elle contribuera aux processus interinstitutions des Nations Unies relatifs au Plan d'action pour le développement après 2015.

25. La Conférence de l'OMPI sur la création de partenariats pour la mobilisation de ressources aux fins du développement (novembre 2009) faisait l'objet d'un des premiers projets du Plan d'action pour le développement (recommandation n° 2). À la suite de la conférence, des indicateurs d'exécution du programme ont été intégrés dans le programme et budget pour 2010-2011. En 2011, l'OMPI a mené une série d'activités afin de mettre en œuvre des

mesures de suivi définies lors de la conférence et transmises au CDIP. Ces activités comprennent l'élaboration et la présentation à la Banque africaine de développement d'une proposition de projet relative à la création d'organismes de transfert de technologie dans les pays arabes et la sensibilisation des organismes d'aide, telles que USAID, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, le Coordonnateur exécutif du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs, InfoDev (Banque mondiale), le Bureau des Nations Unies pour les partenariats, la Fondation pour les Nations Unies, la Fondation Bill et Melinda Gates, la Fondation Rockefeller, AusAid et le Ministère du développement international. Par ailleurs, le Secrétariat a organisé la deuxième réunion des donateurs du fonds fiduciaire de l'OMPI destinée à améliorer le partage de l'information.

26. En 2011, le Secrétariat a élaboré un projet concernant la stratégie de création de partenariats et de mobilisation de ressources. Cette stratégie est en cours d'examen interne et sera bientôt plus largement disponible. En ce qui concerne les partenariats, le programme et Budget approuvé pour 2012-2013 comprenait l'élaboration et l'approbation de principes directeurs pour les partenariats avec le secteur privé. Un projet a été élaboré à l'aide du guide des Nations Unies relatif aux partenariats commerciaux et les États membres seront consultés à ce sujet en 2012. Les activités de mobilisation de ressources de l'OMPI comprenaient le soutien au développement de la Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle de l'OMPI.

27. Faisant suite à des demandes émanant d'États membres, l'OMPI entreprend un programme de travail sur les éléments de flexibilité du système de la propriété intellectuelle. Dans le cadre des éléments de flexibilité relatifs aux brevets, le Secrétariat a présenté un document (CDIP/5/4 Rev.) qui fournit des informations détaillées sur la mise en œuvre dans des lois nationales de cinq éléments de flexibilité relatifs aux brevets : licences obligatoires et utilisation par les pouvoirs publics; épuisement des droits; exception en faveur de la recherche; exception pour l'examen réglementaire; et modèles d'utilité. À la quatrième session du CDIP, les États membres ont demandé à l'OMPI d'établir un document (CDIP/7/3) sur cinq autres éléments de flexibilité relatifs aux brevets : périodes de transition; brevetabilité des substances existant dans la nature; éléments de flexibilité relatifs à la divulgation; systèmes d'examen quant au fond et contrôle d'office des pratiques contractuelles anticoncurrentielles par les offices de propriété intellectuelle. Le présent document est en cours de révision afin d'y intégrer les observations des États membres afin de poursuivre son examen par le comité.

28. Comme convenu par les États membres, l'OMPI continue de mettre en œuvre un certain nombre d'activités destinées à sensibiliser la mise en œuvre pratique des éléments de flexibilité au niveau national. Dans ce contexte, un site Internet (<http://www.wipo.int/portal/index.html.fr?code=500>) a été créé dans les six langues officielles. Il présente une feuille de route pour les travaux sur les éléments de flexibilité menés au sein de l'OMPI ainsi que des liens renvoyant à la littérature et aux ressources sur les éléments de flexibilité produits par d'autres organisations intergouvernementales. Sur ce site Internet, il est possible d'accéder à une base de données qui permet aux utilisateurs de rechercher des informations sur l'application des éléments de flexibilité en matière de propriété intellectuelle dans les législations nationales. Actuellement, la base de données contient des informations sur les cinq éléments de flexibilité relatifs aux brevets qui ont été retenus par les États membres (voir le document CDIP/5/4) et elle est susceptible d'être développée afin d'y introduire des données supplémentaires sur différents éléments de flexibilité ainsi que des documents, tels que des études de cas présentées par les États, qui illustrent leurs données d'expériences en matière d'application des éléments de flexibilité afin d'atteindre les objectifs de politique générale. Conformément au plan de travail convenu, l'Organisation a informé les fonctionnaires participant aux activités d'assistance technique et législative sur les questions issues liées aux éléments de flexibilité auprès du CDIP et, à la demande des États membres, elle continue d'étudier les possibilités d'organiser des séminaires nationaux et régionaux afin de permettre aux pays de procéder à un échange pratique de leurs données d'expérience sur l'application des éléments de flexibilité.

INTÉGRATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DANS LES TRAVAUX DES AUTRES ORGANES DE L'OMPI

29. Les différents organes de l'OMPI continuent d'adhérer aux principes énoncés dans les recommandations n^{os} 15, 17, 21, 22, 42 et 44 du Plan d'action pour le développement. Les priorités de l'ensemble des États membres ainsi que des points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées, étaient prises en considération dans les activités d'établissement des normes de l'OMPI. Les ordres du jour et les questions à examiner ont été fixés soit par les États membres lors des précédentes sessions de chaque comité, soit par l'Assemblée générale. En tant que modérateur dans le cadre des travaux des différents comités et groupes de travail et des négociations entre États membres, le Secrétariat reste neutre.

30. Les mécanismes de coordination et modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports approuvés par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa trente-neuvième session ont prié "les organes compétents de l'OMPI d'inclure, dans leur rapport annuel aux assemblées, une description de leur contribution à la mise en œuvre des recommandations respective du Plan d'action pour le développement". Par conséquent, et pour la première fois, l'information demandée a été incluse dans les rapports des divers organes à la quarantième session de l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a pris note des paragraphes pertinents des rapports susmentionnés et les a transmis au comité pour examen à sa huitième session (document CDIP/8/6). Le comité a décidé de poursuivre les délibérations sur le document, y compris un document distinct sur les observations formulées par les États membres, lors de sa session actuelle.

31. On trouvera ci-après un résumé des progrès réalisés par les organes compétents de l'OMPI en 2011 :

32. Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC)
Lors de deux réunions du Groupe de travail intersessions, tenues en février et en mars 2011, des textes de négociation sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles ont été élaborés et transmis à l'IGC, qui les a examinés et développés durant les deux sessions tenues en mai et en juillet 2011. En septembre 2011, l'Assemblée générale est convenue de renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2012-2013 (WO/GA/40/7), conformément à la recommandation adoptée à la dix-neuvième session de l'IGC (juillet 2011). Le mandat permettra à l'IGC : i) d'accélérer ses travaux sur la négociation sur la base de textes en vue de conclure un accord sur un ou plusieurs textes d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques et des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, sans préjudice des travaux menés dans d'autres instances; ii) de suivre un programme de travail clairement défini, basé sur des méthodes de travail viables; iii) de faire fond sur le travail qu'il a déjà effectué et d'utiliser tous les documents de travail de l'OMPI ainsi que toute autre contribution écrite des États membres; et iv) de présenter le ou les textes d'un ou de plusieurs instruments juridiques internationaux à l'Assemblée générale de 2012, qui examinera les textes et fera le point sur l'avancement des travaux, et se prononcera sur la convocation d'une conférence diplomatique et la nécessité d'organiser des réunions supplémentaires, compte tenu de la procédure budgétaire. Tous les documents de travail des dix-huitième et dix-neuvième sessions de l'IGC sont disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=110.

33. Comité permanent du droit des brevets (SCP)
Le SCP a tenu ses seizième et dix-septième sessions en 2011. Durant ces sessions, les questions ci-après ont été examinées : i) les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, y compris, les systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) le transfert de technologie; et v) la confidentialité des communications entre les

conseils en brevets et leurs clients. S'agissant des exceptions et limitations (recommandation n° 22), le Secrétariat a mené une étude sur la base d'un questionnaire. Quelque 60 réponses ont été reçues et rassemblées. À la seizième session, les États membres ont exprimé leurs vues sur la contribution du SCP à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement. Ces vues ont été transmises à l'Assemblée générale de 2011. En application d'une décision prise par le SCP à sa seizième session, l'économiste en chef a organisé un séminaire économique sur les brevets et le transfert de technologie. Tous les documents de travail des seizième et dix-septième sessions du SCP sont disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=61.

34. Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT)

Durant ses vingt-cinquième et vingt-sixième sessions, tenues en 2011, le SCT a examiné le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels, la protection des noms de pays contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques et le rôle et la responsabilité des intermédiaires sur l'Internet dans le domaine des marques. Le comité a publié le "Document d'information sur les travaux du SCT sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels par rapport aux recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement" (document SCT/26/4). Le comité est également convenu du mandat d'une étude sur l'incidence éventuelle des travaux du SCT sur les projets d'articles et de règles dans le domaine du droit et de la pratique en matière de dessins et modèles industriels (SCT/26/2 et 3). L'étude sera publiée deux mois avant la prochaine session. Tous les documents de travail des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions du SCT sont disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=63.

35. Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR)

En 2011, le SCCR a tenu ses vingt-deuxième et vingt-troisième sessions, qui ont permis de faire avancer les négociations sur : i) la protection des organisations de radiodiffusion et ii) les limitations et exceptions, y compris l'accord sur un seul document de travail pour un projet d'instrument relatif aux limitations et exceptions en faveur des déficients visuels et des personnes souffrant d'un handicap de lecture et un document de travail provisoire contenant des observations et des propositions de dispositions en vue de l'élaboration d'un instrument juridique international approprié (quelle qu'en soit la forme) sur les exceptions et les limitations en faveur des bibliothèques et des services d'archives. La conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles a été convoquée de nouveau à Beijing du 20 au 26 juin 2012. Tous les documents de travail des vingt-deuxième et vingt-troisième sessions du SCCR sont disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/topic.jsp?group_id=62

36. Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)

À sa septième session (tenues les 1er et 2 décembre 2011), les travaux de l'ACE ont été menés au regard du Plan d'action pour le développement (recommandation n° 45). Il en a été tenu compte dans les points ci-après du programme de travail : i) une analyse des différents types d'infractions et de motivations s'agissant des atteintes aux droits de propriété intellectuelle, compte tenu de variables sociales, économiques et techniques et de différents niveaux de développement; ii) des études ciblées visant à élaborer des méthodologies analytiques servant à mesurer l'incidence sociale, économique et commerciale de la contrefaçon et du piratage sur les sociétés, compte tenu de la diversité des réalités économiques et sociales, ainsi que des différents stades de développement; et iii) une analyse de diverses initiatives, d'autres modèles et d'autres options possibles dans une perspective de bien-être socioéconomique pour faire face aux défis posés par la contrefaçon et le piratage. En outre, le comité a renouvelé son attachement au programme de travail actuel fortement axé sur le développement, tout en soulignant le rôle directeur de la recommandation n° 45. Enfin, les délégations ont demandé que soient diffusées les informations supplémentaires sur les activités d'assistance technique fournies par l'OMPI dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle. Le Secrétariat a proposé de trouver des moyens de mettre ces

informations à disposition lors de la huitième session du comité. Tous les documents de travail de la septième session de l'ACE sont disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=22170

37. Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

À sa quatrième session, tenue du 6 au 10 juin 2011, le groupe de travail a pris note des documents ci-après établis par le Bureau international et les a approuvés : i) un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations visant à améliorer le fonctionnement du PCT (PCT/WG/4/3); ii) une étude sur la coordination de l'assistance technique et le financement des projets d'assistance technique en faveur des pays en développement en vertu de l'article 51 du PCT (PCT/WG/4/5), dans lequel il convenait que le Bureau international devrait fournir des informations plus détaillées sur les projets d'assistance technique existants concernant le PCT et sur leurs sources de financement afin d'éclairer davantage les débats de la cinquième session sur l'avenir du Comité d'assistance technique et le financement des projets; et iii) un document de travail rendant compte des progrès accomplis par un examen externe de l'assistance technique de l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement (PCT/WG/4/6), qui sera la base d'une étude destinée à être présentée à la cinquième session, sur le fonctionnement du système du PCT en matière de diffusion de l'information technique, de facilitation de l'accès à la technologie et d'organisation de l'assistance technique en faveur des pays en développement. Le groupe de travail est également convenu d'ajouter un point intitulé "Contribution du groupe de travail à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement" à l'ordre du jour de sa quatrième session. Ses délibérations ont été consignées dans le rapport de la session (PCT/WG/4/17) et transmises à l'Assemblée générale de l'OMPI, conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI en 2010 concernant le mécanisme de coordination du Plan d'action pour le développement. Tous les documents de travail de la quatrième session du Groupe de travail du PCT sont disponibles à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=166557.

DEUXIÈME PARTIE : PROJETS RELEVANT DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

38. Jusqu'à présent, les États membres ont approuvé 23 projets portant sur 29 recommandations du Plan d'action pour le développement.

39. La mise en œuvre de 19 projets portant sur 25 recommandations s'est poursuivie en 2011. Cela a permis de mener à bien les projets ci-après :

- a) Conférence sur la "mobilisation de ressources pour le développement" (recommandation n° 2);
- b) Base de données de l'assistance technique (IP-TAD) (recommandation n° 5);
- c) Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD) (recommandation n° 9);
- d) Propriété intellectuelle et domaine public (recommandations n^{os} 16 et 20); et
- e) Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence (recommandations n^{os} 7, 23 et 32)

40. Tous les projets relevant du Plan d'action pour le développement font l'objet d'une évaluation une fois qu'ils sont achevés. Les rapports finaux d'évaluation externe sur ces projets sont présentés au comité pour examen durant la session en cours.

41. L'année 2011 a vu le début de la mise en œuvre de deux projets approuvés durant la sixième session du comité. Un rapport sur l'état d'avancement des projets susmentionnés a été présenté à la huitième session du CDIP (document CDIP/8/2). En outre, le comité a également approuvé quatre nouveaux projets à ses septième et huitième sessions tenues aux mois d'avril et de novembre 2011 respectivement, à savoir :

- a) Projet sur la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux (recommandations n^{os} 39 et 40);
- b) Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (recommandations n^{os} 1, 10, 11, 13, 19, 25 et 32);
- c) Projet sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle (recommandation n^o 34); et
- d) Projet relatif aux brevets et au domaine public (recommandations n^{os} 16 et 20).

42. La mise en œuvre de ces projets a commencé en janvier 2012.

43. Les États membres de l'OMPI continuent à s'intéresser de près à la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement. Une proposition de projet de renforcement et de développement du secteur audiovisuel en Afrique soumise par la délégation du Burkina Faso a été présentée à la huitième session du CDIP. Cette proposition a été révisée en consultation avec le Secrétariat et sera examinée par le comité durant la session en cours (document CDIP/9/13). Il s'agit là du deuxième projet présenté par des États membres au comité pour examen.

44. L'annexe II du présent document contient une description de chacun des 23 projets approuvés relevant du Plan d'action pour le développement, assortie pour chacun d'eux d'indications sur l'état d'avancement, les principales réalisations et les résultats obtenus. On trouvera ci-après certains des faits saillants de 2011 :

- a) Le projet relatif à la Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD) (recommandation n^o 9) a été mené à bien avec le lancement du système en ligne (www.wipo.int/dmd). La base de données offre une plate-forme conviviale aux États membres qui cherchent à obtenir un financement de la part d'un donateur ou une assistance pour des projets relatifs à la propriété intellectuelle. Le système permet de mettre en parallèle les besoins d'États membres et les offres éventuelles. Néanmoins, le succès de ce système dépend en grande partie de son niveau d'utilisation par les États membres.
- b) Dans le cadre du projet intitulé "Accès à des bases de données spécialisées et appui", le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) coordonné par l'OMPI a été inclus en tant que quatrième programme dans le partenariat Research4Life (R4L). Ce programme vient s'ajouter aux programmes HINARI – Accès à la recherche dans le domaine de la santé (OMS), AGORA – Accès à la recherche mondiale dans le domaine de l'agriculture (FAO) et OARE – Accès en ligne à la recherche sur l'environnement (PNUE). Le partenariat R4L vise à permettre aux chercheurs des pays en développement d'accéder en ligne gratuitement ou à faible coût à une recherche scientifique d'importance vitale. En outre, dans le cadre du programme ARDI, un accord conclu avec des partenaires de l'industrie de l'édition a permis de faire passer de 49 à 77 le nombre de pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un accès gratuit à des revues scientifiques et techniques. Quelque 150 nouveaux périodiques scientifiques et techniques ont été ajoutés à la liste de périodiques accessibles dans le cadre du programme ARDI. Plus de 200 périodiques, ce qui représente en frais d'abonnement combinés plus de 500 000 dollars É.-U. par an, sont désormais accessibles dans le cadre du programme ARDI.

- c) Dans le cadre du projet intitulé “Création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle”, quatre académies ont été inaugurées en Colombie, au Pérou, en République dominicaine et en Tunisie.
- d) Le projet intitulé “Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l’organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d’auteur” vise à améliorer les résultats et l’organisation en réseau des organismes de gestion collective en Afrique de l’Ouest. Des progrès importants ont été accomplis dans le remaniement du logiciel WIPOCOS. Ce logiciel est conçu sous forme de 12 “paquets de travail” pour faciliter la planification, le suivi et l’intégration. Des activités ont commencé sur les deux premiers paquets de travail. Cette application perfectionnée, qui couvrira la gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes relatifs à la musique, se veut conviviale et facile d’entretien. Elle offrira également des fonctionnalités en ligne. L’objectif est de permettre la création de réseaux avec d’autres systèmes d’échange de données internationaux.
- e) Une série d’instruments ont été élaborés dans le cadre du projet intitulé “Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional” (DA_10_05) en vue d’aider les fonctionnaires dans l’élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle. Parmi ces instruments on peut citer un document de méthodologie/document de lancement de projet; un instrument d’enquête/d’évaluation; une feuille de route pour élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle; des directives pour organiser des consultations nationales; et un mandat pour les experts nationaux et les consultants internationaux participant à l’élaboration de stratégies de propriété intellectuelle. Ces outils ont été mis à l’essai, améliorés et consolidés sur la base des commentaires reçus des six pays pilotes. La phase de validation de ces instruments a débuté en 2011 et prendra fin vers la mi-2012. Un groupe d’experts nationaux et internationaux a été créé. Ce groupe constitue une ressource précieuse pour aider d’autres pays potentiellement intéressés par ce processus d’élaboration de stratégies de propriété intellectuelle. Les résultats de l’application de la méthodologie sont intégrés dans les activités de coopération en cours de l’OMPI, en particulier dans le cadre des exercices de planification à l’échelle nationale, où les stratégies nationales de propriété intellectuelle offrent le contexte politique pour la mise en œuvre de plans et de projets concrets.
- f) En ce qui concerne l’élément intitulé “Renforcer les institutions régionales et sous-régionales de propriété intellectuelle en fournissant une assistance pour la mise en place de mécanismes de coopération sous-régionaux” du projet relatif au renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional (DA_10_05), les travaux relatifs à la mise en place d’un système d’administration régionale des brevets pour la région Caraïbes se sont poursuivis. Afin de faciliter ce processus, l’OMPI a demandé que soit établi un texte contenant des éléments éventuels d’un projet de Convention sur l’administration régionale des brevets. Ce texte, qui contient des éléments du droit matériel des brevets, a été examiné durant une réunion du groupe de travail organisée par la Communauté des Caraïbes à Kingston (Jamaïque) en novembre 2011. Les points essentiels relatifs à l’administration régionale des brevets (c’est-à-dire ceux concernant la structure de l’office, les faisceaux de brevets, les options consécutives à la délivrance d’un brevet, les questions relatives aux langues, les procédures d’examen des brevets et leurs incidences, les coûts et les incidences financières) ont également été examinés par le groupe de travail. Ces faits nouveaux ont représenté un progrès significatif et il est possible qu’un traité soit négocié durant l’édition 2012 de la Réunion ministérielle des Caraïbes.

- g) Conformément à l'objectif du projet intitulé "Propriété intellectuelle et domaine public", l'étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public, ainsi que les études sur les brevets et le domaine public et sur l'appropriation illicite de signes ont permis de recenser les inconvénients et les avantages d'un domaine public riche et accessible. L'étude sur le droit d'auteur est examinée depuis la sixième session du comité. L'étude sur les brevets a été examinée durant la huitième session et l'étude sur les marques sera présentée durant la session en cours.
- h) L'une des réalisations majeures du projet intitulé "Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence" a été de créer un dialogue en vue de coordonner et d'harmoniser les deux branches du droit en mettant en présence les organismes nationaux chargés de la gestion et de l'application des lois sur la propriété intellectuelle et la concurrence dans différents États membres. Les expériences au niveau national de certains États membres en ce qui concerne l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence ont également été partagées dans le cadre du projet. Ce projet a débouché sur les quatre études ci-après actuellement examinées par le comité : "Interaction des institutions chargées de la propriété intellectuelle et des institutions chargées du droit de la concurrence"; "Interface entre l'épuisement des droits de propriété intellectuelle et le droit de la concurrence"; "Analyse de la littérature économique et juridique sur les effets des droits de propriété intellectuelle en tant que barrière à l'entrée"; et "Étude sur l'application anticoncurrentielle des droits de propriété intellectuelle : simulacres de procès".
- i) En ce qui concerne l'élément consacré au droit d'auteur du projet thématique intitulé "Propriété intellectuelle, technologies de l'information et de la communication (TIC), la fracture numérique et l'accès aux savoirs", les résultats préliminaires de l'étude sur "l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs" ont été présentés durant un atelier qui s'est tenu le 16 novembre 2011 en marge de la septième session du comité. Cette étude a été achevée sur la base des discussions qui ont eu lieu durant l'atelier. Cette étude contenait une évaluation du rôle que pouvait jouer l'OMPI dans les trois domaines couverts par l'étude, c'est-à-dire l'éducation et la recherche, la conception de logiciels et l'information émanant du secteur public.
- j) Dix rapports panoramiques sur les brevets, concernant la fabrication de vaccins, l'Atazanavir, le Ritonavir, l'utilisation de l'énergie solaire pour la cuisson des aliments, l'utilisation de l'énergie solaire pour la climatisation, les techniques de dessalement, l'épuration de l'eau, les maladies négligées ou encore la résistance à la salinité ont été achevés dans le cadre du projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets. L'OMPI a collaboré avec plusieurs organisations intergouvernementales, dont l'OMS, l'UNITAID, la FAO, l'ONUDI, la CCNUCC, le PNUE, l'Agence des énergies renouvelables (AER), l'Institut mondial pour l'eau, l'environnement et la santé (GIWEH), l'AATF et l'ISF. Ce travail de coopération a permis de recenser les thèmes et les objectifs en ce qui concerne les questions particulières soulevées dans les rapports susmentionnés.
- k) Une Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement (document CDIP/8/INF/1) a été réalisée par deux experts extérieurs dans le cadre du projet d'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation des activités de développement. À sa huitième session, le comité est convenu de créer un groupe de travail ad hoc pour examiner le rapport et faciliter les délibérations du comité. Ce groupe de travail ad hoc a été chargé d'examiner le rapport "en mettant l'accent sur le recensement des recommandations qui sont superflues ou qui ne sont plus pertinentes, sans définir aucune priorité pour les recommandations". Le Secrétariat a également été prié de présenter une réponse de la direction au rapport du groupe de travail ad hoc. Le rapport du groupe de travail et la réponse de la direction seront examinés durant la session en cours du comité.

l) Une méthode a été développée pour aider les communautés locales à élaborer des stratégies de propriété intellectuelle et de création de marques pour leurs produits les plus précieux dans le cadre du projet sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés. Cette méthode a été mise à l'essai sur trois produits de l'artisanat en Thaïlande, sur trois produits de l'agriculture en Ouganda, et sur un mélange de produits de l'agriculture et de l'artisanat au Panama.

m) Le projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique compte trois études de pays réalisées au Brésil, au Chili et en Uruguay. Ces études traitent du rapport entre la propriété intellectuelle et les différents aspects de la performance économique. Les progrès importants réalisés dans la création de l'infrastructure de données offrent de nouvelles perspectives empiriques. L'équipe responsable du projet est actuellement en train de lancer de nouvelles études en réponse à l'intérêt exprimé par des États membres d'Afrique et d'Asie.

n) La mise en œuvre du projet relatif au "Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées en tant que solution à des enjeux de développement recensés" a débuté au Bangladesh, au Népal et en Zambie. Plusieurs phases ont été menées à bien, notamment celle portant sur la sélection d'experts internationaux avec la participation des représentants du gouvernement des pays bénéficiaires individuels, des réunions de groupes d'experts nationaux, le recensement des "enjeux de développement" pour lesquels des solutions techniques et scientifiques appropriées seront cherchées dans le cadre de l'élaboration de rapports panoramiques sur le système mondial de la propriété intellectuelle; et le recensement des méthodes de recherche d'informations.

o) Un descriptif du "Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs" a été présenté à la huitième session du comité.

p) L'étude analytique-taxonomie réalisée dans le cadre du Projet relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle a été présentée à la huitième session du comité. Les États membres intéressés ont été invités à envoyer leurs observations par écrit au Secrétariat aux fins de la révision de l'étude.

45. Les dépenses financières estimées qui ont été approuvées jusqu'à présent pour la mise en œuvre des 23 projets relevant du Plan d'action pour le développement s'élèvent à 23 357 000 francs suisses.

TROISIÈME PARTIE : APPROCHE STRATÉGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

46. En 2011, le processus de réforme institutionnelle entamé à l'OMPI, et notamment le programme de réorientation stratégique, le projet d'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats et l'initiative relative à la conception de la structure de l'Organisation, ont contribué à intégrer le Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'Organisation. Par ailleurs, l'intégration du Plan d'action pour le développement dans le programme et budget pour 2012-2013 et dans le rapport sur l'exécution du programme en 2010 témoignent des résultats positifs qui découlent de ces initiatives.

47. L'un des domaines prioritaires de ces réformes institutionnelles a été la fourniture cohérente de l'assistance technique aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux pays à économie en transition. Transformer les principes du Plan d'action pour le développement en de meilleurs résultats à l'échelle nationale est au cœur du Plan d'action pour

le développement. Le fait d'introduire de nouveaux instruments tels que des plans pour les pays, des fiches de synthèse pour les pays, et de concentrer davantage l'attention sur l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle répond directement aux principes du Plan d'action pour le développement relatifs à une assistance technique qui soit déterminée par la demande, transparente et ciblée par pays, avec des indicateurs précis pour les évaluations et les études des incidences. Dans le cadre de cette nouvelle approche, les pays en développement peuvent bénéficier des compétences techniques qu'offrent l'Organisation et les bureaux régionaux agissant en tant que dépositaires de plans pour les pays et facilitant leur mise en œuvre. Ces efforts visent, d'une part, à créer un environnement d'assistance technique plus prévisible et, d'autre part, à maximiser les avantages en termes de ressources humaines et financières allouées.

48. Les différents projets et activités relevant du Plan d'action pour le développement ont été poursuivis pour faire avancer les travaux relatifs à l'assistance technique dans des domaines spécifiques de la propriété intellectuelle. Les projets relatifs à la propriété intellectuelle et au domaine public, aux brevets et au domaine public, à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence, à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique, et les travaux sur les éléments de flexibilité dans le cadre juridique multilatéral, pour n'en citer que quelques-uns, ont débouché sur des études et sur des travaux exploratoires auxquels l'Organisation pourrait donner suite.

49. La convergence des éléments susmentionnés, c'est-à-dire le fondement institutionnel pour l'intégration de la dimension du développement dans les travaux de l'Organisation, la capacité accrue de fourniture d'une assistance technique, et les progrès réalisés dans l'avancement des travaux dans certains domaines de la propriété intellectuelle contribuent à générer un processus dynamique dans lequel le Plan d'action pour le développement est pleinement intégré dans les programmes et les structures de l'OMPI, de sorte que les travaux de l'Organisation sont dûment axés sur le développement.

[L'appendice I suit]

Projets relevant du Plan d'action pour le développement – résumé des ressources nécessaires
à la mise en œuvre 2012-2013
(en milliers de francs suisses)

Projets	Programmes	Budget total 2012-2013			
		Personnel de projet		Autres dépenses	
		Nombre	Coût		
Total					
Brevets et domaine public ²	Programme 1	-	-	128	128
Propriété intellectuelle et création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (PMA) ¹	Programme 9	-	-	120	120
Coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les PMA ²	Programme 9	1	202	755	958
Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle ³	Programme 11	-	-	510	510
Donner les moyens d'accéder à l'information en matière de brevets ³	Programme 14	-	-	292	292
Accès aux bases de données spécialisées et appui ³	Programme 14	4	1 006	600	1 606
Propriété intellectuelle et développement socioéconomique ¹	Programme 16	1	252	592	844
Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux ²	Programme 16	1	126	150	276
Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle	Programme 16	-	-	30	30
Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs	Programme 30	1	161	574	735
	Programme 30	3	300	617	917
Total		11	2 047	4 368	6 415
Projets relevant du Plan d'action pour le développement financés au moyen des réserves					
					7 902
Projets relevant du Plan d'action pour le développement financés au moyen du budget ordinaire pour 2010-2011					
Ressources totales allouées aux projets du Plan d'action pour le développement (depuis 2009)					6 109
					20 427

¹ Approuvé par le CDIP.

² Sous réserve de l'approbation du CDIP.

³ Sous réserve de l'évaluation de la phase 1 et de l'approbation de la phase 2 par le CDIP.

[L'appendice II suit]

CADRE DE RÉSULTATS ET BUDGET PROPOSÉ POUR 2012-2013, Y COMPRIS PART CONSACRÉE
AU DÉVELOPPEMENT PAR RÉSULTAT^{1, 2, 3, 4}
(en milliers de francs suisses)

Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes		Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	
<p>Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité aux demandes</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 2 935 Part consacrée au développement : 1 402</p>	<p>Echanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 1 194 Part consacrée au développement : -</p>	<p>L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et forums de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 3 652 Part consacrée au développement : 65</p>	<p>Budget total proposé pour l'OS VIII : 26 756 Part totale consacrée au développement OS VIII : 7 441</p>
<p>Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 13 664 Part consacrée au développement : 5 974</p>	<p>Engagement réel auprès des États membres</p> <p>Budget proposé pour 2012 : 5 311 Part consacrée au développement : -</p>	<p>L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et forums de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 3 652 Part consacrée au développement : 65</p>	<p>Budget total proposé pour l'OS VIII : 26 756 Part totale consacrée au développement OS VIII : 7 441</p>
<p>Coopération et consensus renforcés entre les États membres en ce qui concerne le développement des cadres politiques et juridiques pour le système international des brevets, les marques, les dessins et modèles industriels, les indications géographiques, le droit d'auteur et les droits connexes, les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 15 296 Part consacrée au développement : 7 263</p>	<p>Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle</p> <p>Utilisation accrue de l'information statistique de l'OMPI concernant le fonctionnement du système international de la propriété intellectuelle</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 1 569 Part consacrée au développement : -</p>	<p>Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 635 Part consacrée au développement : 276</p>	<p>Meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle afin d'améliorer la prise de décisions de politique générale</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 1 768 Part consacrée au développement : 655</p>
<p>Prise de décisions fondées sur des données probantes concernant les questions de droit d'auteur</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 2 754 Part consacrée au développement : 2 754</p>	<p>Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle</p> <p>Système actualisé et mondiallement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 6 832 Part consacrée au développement : 1 213</p>	<p>Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 14 974 Part consacrée au développement : 12 478</p>	<p>Reconnaissance de l'OMPI en tant que source fiable d'appui, d'assistance et de référence en ce qui concerne l'information en matière d'innovation et de propriété intellectuelle dans les processus de politique publique pertinents</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 2 149 Part consacrée au développement : 1 219</p>
<p>Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 556 Part consacrée au développement : 37</p>	<p>Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement</p> <p>Politiques, stratégies et plans de développement nationaux clairement définis et cohérents en matière d'innovation et de propriété intellectuelle, conformes aux objectifs et aux priorités de développement à l'échelle nationale</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 10 570 Part consacrée au développement : 10 570</p>	<p>Accès amélioré à l'information et aux savoirs en matière de propriété intellectuelle, et meilleure utilisation de cette information et de ces savoirs, par les institutions de propriété intellectuelle et le public, pour promouvoir l'innovation et faciliter l'accès aux œuvres de création protégées et aux œuvres de création dans le domaine public</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 14 974 Part consacrée au développement : 12 478</p>	<p>Les instruments axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 2 596 Part consacrée au développement : 1 887</p>
<p>Amélioration du fonctionnement du Bureau international</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 152 098 Part consacrée au développement : -</p>	<p>Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre</p> <p>Utilisation stratégique en connaissance de cause du PCT par tous les innovateurs susceptibles d'en tirer parti</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 7 041 Part consacrée au développement : -</p>	<p>Diffusion accrue des collections numérisées de brevets des offices nationaux ou régionaux des États membres de l'OMPI</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 1 210 Part consacrée au développement : 302</p>	<p>Reconnaissance de l'OMPI en tant qu'instance compétente pour examiner les questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 1 381 Part consacrée au développement : 1 303</p>
<p>Amélioration du fonctionnement des systèmes de Madrid et de Lisbonne</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 43 445 Part consacrée au développement : 730</p>	<p>Planification, mise en œuvre, suivi, évaluation et établissement de rapports efficaces en ce qui concerne les recommandations du Plan d'action pour le développement</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 1 220 Part consacrée au développement : 1 220</p>	<p>Mise à jour régulière de PATENTSCOPE en ce qui concerne les demandes selon le PCT</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 2 159 Part consacrée au développement : 640</p>	
<p>Amélioration du fonctionnement des systèmes de Madrid et de Lisbonne</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 1 546 Part consacrée au développement : 1 133</p>	<p>Meilleure compréhension du Plan d'action pour le développement par les États membres, les organisations intergouvernementales, la société civile et les autres parties prenantes</p> <p>Budget proposé pour 2012 : 1 523 Part consacrée au développement : 1 523</p>	<p>Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)</p> <p>Budget proposé pour 2012-2013 : 16 832 Part consacrée au développement : 13 948</p>	

<p>Budget total proposé pour l'OS I : 28 646 Part totale consacrée au développement OS I : 19 894</p>	<p>De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges Budget proposé pour 2012-2013 : 3 175 Part consacrée au développement : 91</p> <p>Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les GTLD et les ccTLD Budget proposé pour 2012-2013 : 7 409 Part consacrée au développement : 212</p>	<p>Reconnaissance par les États membres, les communautés, les organisations et les autres parties prenantes de l'utilité et de l'efficacité des ressources, des programmes et des instruments de l'OMPI Budget proposé pour 2012 : 825 Part consacrée au développement : 771</p> <p>Renforcement ou établissement de mécanismes, de programmes et de partenariats de coopération dans les PMA Budget proposé pour 2012 : 1 517 Part consacrée au développement : 1 517</p> <p>Capacité accrue des PME et des institutions d'appui aux PME à mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation et de la commercialisation Budget proposé pour 2012 : 5 253 Part consacrée au développement : 5 253</p> <p>Augmentation des ressources extrabudgétaires disponibles aux fins du développement de la propriété intellectuelle, soit par des contributions directes à l'OMPI soit par accès à d'autres moyens externes de financement Budget proposé pour 2012 : 1 789 Part consacrée au développement : 1 429</p>	<p>Budget total proposé pour l'OS II : 249 647 Part totale consacrée au développement OS II : 10 577</p>	<p>Budget total proposé pour l'OS V : 6 524 Part totale consacrée au développement OS V : 3 304</p>	<p>Budget total proposé pour l'OS VI : 1 420 Part totale consacrée au développement OS VI : 865</p> <p>Budget total proposé pour l'OS VII : 7 294 Part totale consacrée au développement OS VII : 5 063</p>
<p>Objectif stratégique IX - Structure d'appui administratif et financier efficace permettant à l'OMPI d'exécuter ses programmes</p>					
<p>Budget total proposé pour l'OS I : 136 604 Part consacrée au développement : 136 604</p>	<p>Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes (ressources humaines, informatique, voyages, imprimerie et publications, gestion des locaux) Budget proposé pour 2012-2013 : 136 604 Part consacrée au développement : 136 604</p>	<p>Efficaces gérés correctement, diversifiés, motivés et qualifiés Budget proposé pour 2012 : 12 703 Part consacrée au développement : -</p> <p>Environnement de travail amélioré fondé sur un cadre réglementaire orienté vers le progrès et des voies efficaces de prise en considération des préoccupations du personnel Budget proposé pour 2012 : 1 038 Part consacrée au développement : -</p>	<p>Stratégie et sécurité des membres du personnel, des délégués, des visiteurs, des données et des biens de l'OMPI Budget proposé pour 2012-2013 : 15 031 Part consacrée au développement : -</p> <p>Les investissements dans les TIC sont étroitement alignés sur les priorités stratégiques et entraînent des avantages sur le plan opérationnel Budget proposé pour 2012-2013 : 2 147 Part consacrée au développement : -</p> <p>Accès physique amélioré au campus de l'OMPI Budget proposé pour 2012-2013 : 439 Part consacrée au développement : -</p>	<p>Des données d'évaluation fondées sur des éléments probants sont mises à la disposition de la haute direction, des chefs de programmes et des États membres aux fins de la prise de décisions Budget proposé pour 2012-2013 : 1 364 Part consacrée au développement : -</p> <p>Les rapports d'enquête constituent une base fiable pour les décisions du Directeur général Budget proposé pour 2012-2013 : 1 364 Part consacrée au développement : -</p>	<p>Nouvelle salle de conférence et installations connexes pour les réunions des États membres Budget proposé pour 2012-2013 : 811 Part consacrée au développement : -</p> <p>Coûts relatifs au nouveau bâtiment administratif maintenus au minimum Budget proposé pour 2012-2013 : 7 020 Part consacrée au développement : -</p> <p>Budget total proposé pour l'OS IX : 210 298 Part totale consacrée au développement OS IX : 2 346</p>
<p>1 Non compris les ressources non affectées dans le cadre du budget proposé : 7503</p> <p>2 Part consacrée au développement : Les ressources sont indiquées comme dépenses consacrées au développement uniquement lorsque le bénéficiaire est un pays en développement et que des dépenses équivalentes ne sont pas prévues pour les pays développés (conformément à la pratique établie, cette catégorie comprend les pays en transition aux fins du programme et budget)</p> <p>3 Les chiffres correspondant à la part consacrée au développement comprennent les ressources allouées aux projets relatifs au Plan d'action pour le développement</p> <p>4 Les résultats comptés dont bénéficient l'ensemble des États membres, et non pas uniquement les pays en développement, ne trahissent pas la part consacrée au développement</p>					
<p>Budget total proposé pour 2012-2013 : 647 430 (dont 7503 consacré aux ressources non affectées) Part totale consacrée au développement : 144 347</p>					

ÉTAT D'EXÉCUTION DES RECOMMANDATIONS DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT FIN DÉCEMBRE 2011

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
1.	<p>L'assistance technique de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d'établissement et d'exécution et procédures d'évaluation des programmes d'assistance technique doivent être ciblés par pays.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.</p> <p>Cette recommandation est traitée dans le cadre du Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7(6))</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/2/2</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2</p>
2.	<p>Fournir une assistance complémentaire à l'OMPI sous forme de contributions de donateurs et constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires au sein de l'OMPI, destinés plus particulièrement aux PMA, tout en continuant à accorder une priorité élevée au financement des activités en Afrique par des ressources budgétaires et extrabudgétaires pour promouvoir notamment l'exploitation juridique, commerciale, culturelle et économique de la propriété intellectuelle dans ces pays.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2)</p>	<p>En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation est traitée par le projet DA_02_01 : "Conférence sur la mobilisation de ressources pour le développement" (document CDIP/3/INF/2). Le projet a été achevé en novembre 2010. Diverses activités de suivi de projet ont été intégrées dans les programmes et budgets 2010-2011 et 2012-2013.</p> <p>Un rapport d'évaluation pour ce projet est présenté pour examen à la présente session du CDIP (CDIP/9/..).</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/2/INF/2; CDIP/2/2</p>	<p>CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
3.	<p>Accroître les ressources humaines et financières en faveur des programmes d'assistance technique de l'OMPI pour promouvoir notamment une culture de la propriété intellectuelle axée sur le développement, en mettant l'accent sur l'initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux et la sensibilisation accrue de l'opinion publique à la propriété intellectuelle.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007</p> <p>Selon le programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2012-2013, le total des ressources consacrées aux dépenses de développement s'élève à 137,9 millions de francs suisses (non compris les projets du Plan d'action pour le développement). Cela représente une augmentation globale des dépenses de développement de 19,4% pour l'exercice biennal 2010-2011 à 21,3% pour l'exercice en cours.</p> <p>En outre, pour l'exercice biennal 2012-2013, un montant total de 6,4 millions de francs suisses a été approuvé pour la mise en œuvre des projets du Plan d'action pour le développement (voir tableau 8 du programme et budget 2012-2013).</p> <p>En ce qui concerne les activités visant à inscrire la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux, un large éventail d'entre elles est en cours, en particulier dans le cadre de l'Académie de l'OMPI. Dans ce domaine, les académies de propriété</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/2/3</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/6/3</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>intellectuelle innovantes (projet DA_10_01 figurant dans le CDIP/3/INF/2) et l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les programmes d'enseignement à distance de l'OMPI, qu'utilisent différents établissements d'enseignement, constituent deux initiatives importantes.</p>		
4.	<p>Accorder une attention particulière aux besoins des PME, des institutions chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles et aider les États membres, à leur demande, à élaborer des stratégies nationales appropriées dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4) (CDIP/5/5)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Cette recommandation est traitée dans le cadre du projet relatif à la propriété intellectuelle et à la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA (projet DA_04_10_01 dans le document CDIP/5/5).</p> <p>L'élément PME du projet DA_10_05 contribue également à la mise en œuvre de cette recommandation.</p> <p>L'élément Industries de la création du projet DA_10_04 contribue également à appliquer cette recommandation.</p> <p><i>Cadre de l'OMPI pour l'élaboration de stratégies nationales de propriété intellectuelle en faveur de l'innovation</i></p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/2/3; CDIP/5/5; CDIP3/INF/2</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>En décembre 2011, l'OMPI a lancé un projet de création de stratégies nationales de propriété intellectuelle destinées à promouvoir le développement, afin de créer un cadre conceptuel au niveau macroéconomique pour aider tous les pays à élaborer des stratégies nationales pour la propriété intellectuelle et l'innovation qui renvoient directement à leurs besoins et à leurs priorités en matière de développement et qui y répondent en tenant compte de leur conjoncture et de leurs objectifs économiques. Ce cadre de stratégies nationales de propriété intellectuelle est étroitement lié au projet DA_10_05, qui vise à mettre au point une méthode, validée au moyen d'une phase d'essai dans un certain nombre de pays, à l'aide d'une série d'outils pratiques. Mis en œuvre pendant l'exercice biennal 2012-2013 et alimenté par la méthodologie appliquée et la recherche empirique menée dans le cadre des projets pilotes nationaux, il sera mis en place par un ensemble de groupes de travail de six experts constitués d'éminents économistes du développement et d'experts de la propriété intellectuelle du monde entier, ainsi que des conseillers d'organisations</p>		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>intergouvernementales internationales, dans les domaines de l'industrie et du commerce, de l'environnement et de l'énergie, de la culture, de l'éducation et de la science, de l'agriculture et du développement rural, et de la santé publique. Chaque groupe de travail se réunira et travaillera à distance via un forum en ligne pour produire des modules du rapport portant sur leurs domaines macroéconomiques respectifs. Le rapport cadre obtenu, ainsi que les travaux complémentaires menés par l'OMPI sur les stratégies nationales de propriété intellectuelle destinées à promouvoir le développement, seront mis à la disposition des États membres de l'OMPI sur un portail en ligne et l'Organisation utilisera les résultats de ces projets pour la fourniture de services d'assistance technique aux États membres.</p>		
5.	<p>L'OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l'ensemble des activités d'assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur des activités spécifiques, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l'activité a été mise en œuvre.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2)</p>	<p>En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur la base de données d'assistance technique en propriété intellectuelle (IP-TAD) (Projet DA_05_01 figurant dans le document CDIP/3/INF/2 et disponible à l'adresse http://www.wipo.int/tad/en/).</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/2/2</p>	<p>CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2</p>

RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
		Un rapport d'évaluation pour ce projet est présenté pour examen à la présente session du CDIP (CDIP/9/..).		
<p>6. Le personnel et les consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI devront conserver leur neutralité et rendre compte de leurs activités, en accordant une attention particulière au code de déontologie existant et en évitant les conflits d'intérêts potentiels. L'OMPI établira une liste des consultants chargés de l'assistance technique au sein de l'OMPI et la diffusera largement auprès des États membres.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4)</p> <p>Document d'application d'une partie de la recommandation : CDIP/3/2 (liste des consultants)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.</p> <p>Le Code de déontologie de l'OMPI, un document de haut niveau énonçant des valeurs et des principes éthiques, a été diffusé par le Directeur général le 1^{er} février 2012 à la suite d'une période de consultation du Conseil du personnel et de l'ensemble du personnel de l'OMPI. Par ailleurs, le Bureau de la déontologie a émis un projet de politique de protection des dénonciateurs d'abus et l'a soumis à l'ensemble du personnel pour observations. Une formation exhaustive et obligatoire à la déontologie et à l'intégrité devrait être organisée pour l'ensemble du personnel en 2012. La Section des enquêtes de la Division de l'audit et de la supervision internes a publié un Manuel d'enquête afin d'assurer la cohérence et la qualité du travail d'investigation et a rédigé une Politique en matière d'enquêtes. L'Assemblée générale a renforcé la Charte de la supervision interne en ce qui concerne les enquêtes, en</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/2/3;</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>améliorant la confidentialité et les rapports d'enquête.</p> <p>La liste des consultants présentée lors de la troisième réunion du CDIP a été actualisée et intégrée au projet "Base de données sur l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)" (DA-05-01). La liste est disponible à l'adresse http://www.wipo.int/roc/en.</p>		
7.	<p>Promouvoir des mesures qui aideront les pays à lutter contre les pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la propriété intellectuelle, en fournissant aux pays en développement, en particulier les PMA, à leur demande, une assistance technique destinée à faire mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/4/4)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Cette recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur la "propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence" (projet DA_7_23_32_01 figurant dans CDIP/4/4 Rev.).</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/2/3; CDIP/3/4</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/6/3 CDIP/8/2</p>
8.	<p>Demander à l'OMPI de conclure des accords avec des instituts de recherche et des entreprises privées afin de permettre aux offices nationaux des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi qu'à leurs organismes régionaux et sous régionaux chargés de la propriété intellectuelle, d'accéder à des bases de données spécialisées aux fins de la recherche en matière de brevets.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2)</p>	<p>En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation est traitée par le projet du Plan d'action pour le développement sur intitulé "Accès à des bases de données spécialisées et appui" (projet DA_08_01 figurant dans CDIP/3/INF/2).</p> <p>Un rapport d'évaluation pour ce projet est présenté pour examen à la présente session du CDIP (CDIP/9/..).</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/2/2; CDIP/2/INF/3</p>	<p>CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
9.	Demander à l'OMPI de créer, en concertation avec les États membres, une base de données pour établir le parallèle entre les besoins spécifiques de développement liés à la propriété intellectuelle et les ressources disponibles, étendant ainsi la portée de ses programmes d'assistance technique, afin de réduire la fracture numérique.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2)	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation est traitée par le projet "Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD)" (projet DA_09_01 figurant dans CDIP/3/INF/2).	CDIP/1/3; CDIP/2/2	CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2
10.	Aider les États membres à développer et à améliorer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens en vue de renforcer l'efficacité des institutions nationales de propriété intellectuelle et de concilier protection de la propriété intellectuelle et préservation de l'intérêt général. Cette assistance technique devrait également être étendue aux organisations sous régionales et régionales œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4 et CDIP/3/INF/2)	En cours d'application depuis le début de 2009. Cette recommandation est traitée par six projets du Plan d'action pour le développement. 1. Un projet pilote Projet pilote de création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle (projet DA_10_01 figurant dans CDIP/3/INF/2). 2. Projet ingénieux pour les institutions de propriété intellectuelle : "déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle" (projet DA_10_02 : figurant dans CDIP/3/INF/2).	CDIP/1/3; CDIP/2/INF/1; CDIP/2/2; CDIP/4/12; CDIP/5/5; CDIP/3/INF/2	CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>3. "Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales" (projet DA_10_03 figurant dans CDIP/3/INF/2).</p> <p>4. "Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l'organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d'auteur" (projet DA_10_04 figurant dans CDIP/3/INF/2).</p> <p>5. "Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional" (projet DA_10_05 figurant dans CDIP/3/INF/2).</p> <p>6. "Projet sur la propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA" (projet DA_04_10_01 figurant dans CDIP/5/5).</p>		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>7. Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6)</p>		
11.	<p>Aider les États membres à renforcer leur capacité nationale de protection des créations, innovations et inventions nationales et soutenir le développement des infrastructures scientifiques et technologiques nationales, le cas échéant, conformément au mandat de l'OMPI.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/2/4)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.</p> <p>Cette recommandation est traitée par différents programmes de l'OMPI, notamment les programmes 1, 3, 9, 14, 18 et 30 et, indirectement, par un certain nombre de projets du Plan d'action pour le développement traitant des recommandations n^{os} 8 et 10.</p> <p>Cette recommandation est aussi traitée dans le cadre du Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6)</p>	<p>CDIP/1/3</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
12.	Intégrer davantage la dimension du développement dans les activités et délibérations de l'OMPI portant sur les questions de fond et l'assistance technique, conformément au mandat de l'Organisation.	Examinée. Activités globalement approuvées (CDIP/3/3)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. Les recommandations du Plan d'action pour le développement ont été intégrées dans les programmes et budgets 2010-2011 et 2012-2013. Le projet DA_33_38_41_01 sur l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement (dans le document CDIP/4/8 Rev.). Dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2010, les comptes rendus sur le plan d'action ont été considérablement renforcés par rapport à 2008-2009 dans la mesure où il a été rendu compte de manière détaillée de l'exécution des projets et des recommandations du plan d'action dans le cadre de chaque programme.	CDIP/1/3; CDIP/3/3	CDIP/3/5 CDIP/6/2
13.	L'assistance législative de l'OMPI doit notamment être axée sur le développement et déterminée par la demande, compte tenu des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, notamment des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres; les activités doivent être menées à bien dans les délais.	Examinée dans le cadre des rapports intermédiaires (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2). La suite du débat dans le cadre du document CDIP/6/10, CDIP/7/3 et CDIP/8/5)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007 En 2011, l'OMPI a fourni une assistance législative à la suite de demandes émanant d'autorités nationales d'États membres. Les pays ont reçu des conseils sur leur législation en vigueur ou sur leur	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>projet de loi et ont pu se familiariser avec les options et les choix possibles en matière de politique générale pour la mise en œuvre de la législation.</p> <p>Cette recommandation est aussi traité dans le cadre du Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6)</p>		
14.	<p>Dans le cadre de l'accord entre l'OMPI et l'OMC, l'OMPI dispensera des conseils aux pays en développement et aux PMA, sur l'exercice et le respect des droits et obligations, et sur la compréhension et l'utilisation des marges de manœuvre prévues par l'Accord sur les ADPIC.</p>	<p>Examinée dans le cadre des rapports intérimaires (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2). La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/5/4, CDIP/6/10, CDIP/7/3 et CDIP/8/5)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007</p> <p>L'OMPI dispense régulièrement des conseils législatifs aux pays en développement et aux PMA sur l'exercice et le respect des droits et obligations et sur la compréhension et l'utilisation des flexibilités prévues par l'Accord sur les ADPIC.</p> <p>Un document sur les "flexibilités liées aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur application législative aux échelons national et régional" a été présenté à la cinquième session du CDIP. La deuxième partie de ce document, qui</p>	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2

RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
		<p>contient cinq nouveaux éléments de flexibilité approuvés par la sixième session du CDIP, a été présentée à la septième session du comité.</p> <p>En outre, l'OMPI participe régulièrement aux cours de politique commerciale de l'OMC ainsi qu'aux ateliers nationaux ou sous-régionaux sur des questions liées à l'application des ADPIC, aux flexibilités et aux politiques publiques destinées à aider les pays à respecter les ADPIC.</p> <p>Comme convenu par les États membres à la sixième session du CDIP, l'OMPI a publié une page Web consacrée à la mise à disposition d'informations relatives à l'utilisation et aux éléments de flexibilité dans le système de propriété intellectuelle, y compris les ressources sur les éléments de flexibilité produits par l'OMPI et d'autres organisations intergouvernementales pertinentes et une base de données de lois nationales de propriété intellectuelle et de dispositions sur les éléments de flexibilité (http://www.wipo.int/ip-development/en/agenda/flexibilities/).</p>		

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
15.	<p>Les activités d'établissement de normes doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - être exhaustives et réalisées à l'initiative des membres; - prendre en considération les différents niveaux de développement; - établir un équilibre entre les coûts et les avantages; - constituer un processus participatif, qui prenne en considération les intérêts et priorités de l'ensemble des États membres de l'OMPI ainsi que les points de vue d'autres parties prenantes, notamment des organisations intergouvernementales et non gouvernementales accréditées; et - être conformes au principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI. 	<p>Examinée dans le cadre des rapports intérimaires (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.</p> <p>En octobre 2007, l'Assemblée générale a demandé à tous les organes de l'OMPI, y compris les comités chargés de l'élaboration des normes, d'appliquer cette recommandation (parallèlement aux 19 recommandations devant faire l'objet d'une mise en œuvre immédiate). Les États membres, par leur participation à ces comités, jouent un rôle essentiel pour en assurer l'application.</p> <p><u>Pleine participation et points de vue des organisations intergouvernementales et d'ONG</u> : en 2011, 19 ONG ont demandé et obtenu une accréditation ad hoc auprès de comités de l'OMPI.</p> <p>En outre, cinq organisations intergouvernementales et cinq ONG nationales ont obtenu le statut d'observateur permanent à l'OMPI, lequel leur donne la possibilité de participer aux organes pertinents de l'Organisation.</p> <p><u>Activités dues à l'initiative des membres</u> : le Plan d'action et les enjeux à examiner au sein des comités ont été établis par des États</p>	<p>CDIP/1/3</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>membres à la session précédente des comités ou par l'Assemblée générale.</p> <p><u>Différents niveaux de développement</u> : les questions actuellement examinées au sein des comités, qui traduisent une grande diversité d'intérêts, ont été proposées par des pays dont les niveaux de développement sont différents.</p> <p><u>Équilibre entre coûts et avantages</u> : cette question a été soulevée à différentes occasions au sein du comité.</p> <p><u>Principe de neutralité</u> : ce principe est essentiel pour l'ensemble du Secrétariat et pour les membres du personnel en leur qualité de fonctionnaires internationaux.</p>		
16.	Prendre en considération la préservation du domaine public dans l'élaboration des normes à l'OMPI et approfondir l'analyse des conséquences et des avantages d'un domaine public riche et accessible.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/3 Rev.)	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007.</p> <p>Cette recommandation est traitée par le projet "La propriété intellectuelle et le domaine public" (projet DA_16_20_01 figurant dans CDIP/4/3 Rev.).</p>	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/3/5 CDIP/6/2 CDIP/6/3 CDIP/8/2
17.	Dans ses activités, notamment en matière de d'établissement de normes, l'OMPI devrait tenir compte des	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5,	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
	<p>éléments de flexibilité prévus par les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle, en particulier ceux qui présentent un intérêt pour les pays en développement et les PMA.</p>	<p>CDIP/6/3 et CDIP/8/2). La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/5/4, CDIP/6/10, CDIP/7/3 et CDIP/8/5)</p>	<p>Les documents sur les flexibilités liées aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et leur application législative aux échelons national et régional (première partie et seconde partie) (CDIP/5/4 et CDIP/7/3.) contribuent à traiter cette recommandation.</p>		
18.	<p>Inviter instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux.</p>	<p>Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007</p> <p>À sa dix-neuvième session tenue en juillet 2011, l'IGC a approuvé une recommandation tendant à ce que l'Assemblée générale de l'OMPI prolonge, en septembre 2011, le mandat de l'IGC pour la durée de l'exercice biennal 2012-2013.</p>	<p>CDIP/1/3</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2</p>
19.	<p>Engager les discussions sur les moyens à mettre en œuvre, dans le cadre du mandat de l'OMPI, pour faciliter davantage l'accès des pays en développement et des PMA aux savoirs et à la technologie afin de stimuler la créativité et l'innovation et renforcer les activités déjà entreprises dans ce domaine au sein de l'OMPI.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/5 Rev.; CDIP/4/6 et CDIP/6/4).</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. La recommandation est traitée par cinq projets du Plan d'action pour le développement :</p> <p>1. Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir (projet DA_19_24_27_01 figurant dans CDIP/4/5 Rev.).</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/3/4; CDIP/3/4 Add.</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/6/2 CDIP/6/3 CDIP/8/2</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>2. Élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets (projet DA_19_30_31 figurant dans CDIP/4/6).</p> <p>3. Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement (projet DA_30_31_01 figurant dans CDIP/5/6 Rev.).</p> <p>4. Propriété intellectuelle et transfert de technologie (projet DA_19_25_26_28_01 : figurant dans CDIP/6/4).</p> <p>5. Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6)</p>		
20.	Promouvoir les activités d'établissement de normes relatives à la propriété intellectuelle favorisant la consolidation du domaine public dans les États membres de l'OMPI, y compris l'élaboration éventuelle de principes	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/3 Rev.)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et le domaine public" (projet DA_16_20_01 figurant dans CDIP/4/3 Rev.).	CDIP/1/3; CDIP/3/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
21.	<p>directeurs susceptibles d'aider les États membres intéressés à recenser les objets tombés dans le domaine public sur leurs territoires respectifs.</p> <p>L'OMPI mènera des consultations informelles, ouvertes et équilibrées, selon que de besoin, avant d'entreprendre toute nouvelle activité d'établissement de normes, dans le cadre d'un processus placé sous le contrôle des membres, en favorisant la participation d'experts des États membres, et notamment des pays en développement et des PMA.</p>	<p>Examinée dans le cadre des rapports intermédiaires (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2)</p>	<p>En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007</p>	<p>CDIP/1/3</p>	<p>CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2</p>
22.	<p>Les activités d'établissement de normes de l'OMPI devraient appuyer les objectifs de développement arrêtés à l'intérieur du système des Nations Unies, notamment ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire.</p> <p>Le Secrétariat de l'OMPI, sans préjudice du résultat des réflexions des États membres, devrait traiter dans ses documents relatifs aux activités d'établissement de normes, selon que de besoin et compte tenu des directives des États membres, des questions telles que : a) la garantie de la mise en œuvre nationale des normes de propriété intellectuelle, b) les liens entre propriété intellectuelle et concurrence, c) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle,</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/3/3). La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/5/3, CDIP/6/10 et CDIP/8/4).</p>	<p>L'application commencera une fois les activités approuvées.</p> <p>Un rapport sur la part de l'OMPI dans les activités visant à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (CDIP/5/3) a été examiné à la cinquième session du CDIP. Une page Web sur les Objectifs du Millénaire pour le développement et l'OMPI a été créée. Un document révisé sur l'évaluation de la contribution de l'OMPI à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (CDIP/8/4) a été examiné au cours de la huitième session du comité.</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/3/3</p>	<p>N.d.</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
	<p>d) les flexibilités potentielles et les exceptions et limitations pour les États membres et e) la possibilité de dispositions particulières supplémentaires pour les pays en développement et les PMA.</p>				
23.	<p>Examiner les moyens de mieux promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence, en vue notamment de favoriser la créativité, l'innovation et le transfert et la diffusion de la technologie en faveur des pays intéressés, en particulier les pays en développement et les PMA.</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/4 Rev.)</p>	<p>En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence" (projet DA_7_23_32_01 figurant dans CDIP/4/4 Rev.).</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/3/3</p>	<p>CDIP/4/2 CDIP/6/2 CDIP/8/2</p>
24.	<p>Demander à l'OMPI, dans le cadre de son mandat, d'étendre la portée de ses activités visant à réduire la fracture numérique, conformément aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), en prenant aussi en considération l'importance du Fonds de solidarité numérique (FSN).</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/5 Rev.)</p>	<p>En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir" (projet DA_19_24_27_01 figurant dans CDIP/4/5 Rev.).</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/3/4</p>	<p>CDIP/6/2 CDIP/8/2</p>
25.	<p>Étudier les politiques et initiatives relatives à la propriété intellectuelle nécessaires pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie au profit des pays en développement, et prendre les mesures appropriées pour permettre à ces pays de comprendre pleinement les différentes dispositions concernant les flexibilités prévues dans les accords</p>	<p>Examinée. Activités approuvées (CDIP/6/4). La suite du débat dans le cadre des documents CDIP/6/10, CDIP/7/3 et CDIP/8/5).</p>	<p>En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par deux projets :</p> <p>1. "Propriété intellectuelle et transfert de technologie" (projet DA_19_25_26_28_01 figurant dans CDIP/6/4);</p>	<p>CDIP/1/3; CDIP/3/4 Add.</p>	<p>CDIP/8/2</p>

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
	internationaux et d'en tirer profit, le cas échéant.		2. Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6)		
26.	Encourager les États membres, en particulier les pays industrialisés, à inciter leurs institutions travaillant dans la recherche et le domaine scientifique à renforcer leur coopération et leurs échanges avec les institutions de recherche-développement des pays en développement, en particulier des PMA.	Examinée. Activités approuvées CDIP/6/4).	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et transfert de technologie" (projet DA_19_25_26_28_01 figurant dans CDIP/6/4).	CDIP/1/3; CDIP/3/4 Add.	
27.	Promouvoir les aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle en faveur de la croissance et du développement : permettre, dans le cadre d'un organe compétent de l'OMPI, des discussions axées sur l'importance des aspects des TIC liés à la propriété intellectuelle et de leur rôle dans le développement économique et culturel, une attention particulière devant être accordée à la nécessité d'aider les États membres à déterminer des stratégies de propriété intellectuelle concrètes en ce qui concerne l'utilisation des TIC au service du développement économique, social et culturel.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/5 Rev.)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle, techniques de l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès au savoir" (CDIP/4/5 Rev.).	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
28.	Examiner les politiques et mesures relatives à la propriété intellectuelle que les États membres, en particulier les pays industrialisés, pourraient adopter pour promouvoir le transfert et la diffusion de la technologie vers les pays en développement.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/6/4).	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et transfert de technologie" (projet DA_19_25_26_28_01 figurant dans CDIP/6/4).	CDIP/1/3; CDIP/3/4 Add.	CDIP/8/2
29.	Inscrire les délibérations sur les questions relatives au transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle dans le mandat d'un organe approprié de l'OMPI.	Non encore examinée par le comité	L'application commencera une fois les activités approuvées.	CDIP/1/3	N.d.
30.	L'OMPI devrait coopérer avec d'autres organisations intergouvernementales pour fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des conseils sur les moyens d'accéder à l'information technologique en rapport avec la propriété intellectuelle et d'en faire usage, notamment dans les domaines présentant un intérêt particulier pour les demandeurs.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/6 et CDIP/5/6 Rev.)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par deux projets : 1. "Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets" (projet DA_19_30_31_01 figurant dans CDIP/4/6). 2. Renforcement des capacités à utiliser les informations techniques et scientifiques en matière de technologie pour résoudre les problèmes de développement constatés (projet DA_30_31_01 figurant dans CDIP/5/6 Rev.).	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2
31.	Mettre en œuvre des initiatives arrêtées par les États membres qui contribuent au transfert de technologie en faveur	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/6)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par deux projets :	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
	des pays en développement, s'agissant par exemple de demander à l'OMPI de faciliter l'accès à l'information en matière de brevets accessible au public.		<ol style="list-style-type: none"> 1. "Projet relatif à l'élaboration d'instruments permettant d'accéder à l'information en matière de brevets" (projet DA_19_30_31_01 figurant dans CDIP/4/6). 2. Renforcement des capacités à utiliser les informations techniques et scientifiques en matière de technologie pour résoudre les problèmes de développement constatés (projet DA_30_31_01 figurant dans CDIP/5/6 Rev.). 		
32.	Ménager au sein de l'OMPI la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/4 Rev.)	<p>En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par deux projets :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. "Propriété intellectuelle et politique en matière de concurrence" (projet DA_7_23_32_01 figurant dans CDIP/4/4 Rev.). 2. Renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés (projet DA_1_10_11_13_19_25_32_01 figurant dans le document CDIP/7/6) 	CDIP/1/3; CDIP/3/4	CDIP/6/2 CDIP/8/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
33.	Demander à l'OMPI d'élaborer un mécanisme efficace d'examen et d'évaluation annuel, en vue d'analyser l'ensemble de ses activités axées sur le développement, notamment celles qui ont trait à l'assistance technique, en établissant à cette fin des indicateurs et des critères spécifiques, le cas échéant.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/8 Rev.)	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet "Amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement" (projet DA_33_38_41_01 figurant dans CDIP/4/8 Rev.).	CDIP/1/3	CDIP/6/2 CDIP/8/2
34.	Afin d'aider les États membres à élaborer des programmes nationaux de vaste portée, demander à l'OMPI de mener une étude sur les obstacles à la protection de la propriété intellectuelle dans l'économie informelle, notamment sur les coûts et les avantages concrets de la protection de la propriété intellectuelle, en particulier en ce qui concerne la création d'emplois.	Examinée dans le cadre des documents CDIP/6/9 et CDIP/8/3.	La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et économie informelle" (projet DA_34_01 figurant dans CDIP/8/3 Rev.).	CDIP/1/3 CDIP/6/9	N.d.
35.	Demander à l'OMPI de réaliser, à la demande des États membres, de nouvelles études pour évaluer l'incidence économique, sociale et culturelle de l'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle dans ces États.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2). Examinée. Activités approuvées (CDIP/5/7 Rev.)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. La recommandation est aussi traitée par le projet "Propriété intellectuelle et le développement socioéconomique" (projet DA_35_37_01 figurant dans CDIP/5/7 Rev.).	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2
36.	Échanger des données d'expérience sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le génome humain et sur des modèles de propriété intellectuelle.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/6/6).	En cours d'application depuis décembre 2010. La recommandation est traitée par le projet "Projets de partenariat ouverts et modèles fondés sur la propriété intellectuelle" (projet DA_36_01 figurant dans CDIP/6/6).	CDIP/1/3	CDIP/8/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
37.	À la demande des États membres et selon leurs instructions, l'OMPI peut réaliser des études sur la protection de la propriété intellectuelle afin de déterminer les liens et les incidences possibles entre propriété intellectuelle et développement.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2). Examinée. Activités approuvées (CDIP/5/7 Rev.)	En cours d'application depuis l'adoption du Plan d'action pour le développement en octobre 2007. La recommandation est aussi traitée par le "Projet relatif à la propriété intellectuelle et au développement socioéconomique" (projet DA_35_37_01 figurant dans CDIP/5/7 Rev.).	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2
38.	Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/8 Rev.).	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet pour le développement relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement (projet DA_33_38_41_01 figurant dans CDIP/4/8 Rev.).	CDIP/1/3	CDIP/8/2
39.	Demander à l'OMPI d'aider, dans le cadre de ses compétences et de sa mission fondamentales et en coopération avec les organisations internationales compétentes, les pays en développement, en particulier les pays africains, en menant des études sur la fuite des cerveaux et en formulant des recommandations en conséquence.	Examinée dans le cadre des documents CDIP/6/8 et CDIP/7/4	La recommandation est traitée par le projet "Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux" (projet DA_39_40_01 figurant dans CDIP/7/4).	CDIP/1/3 CDIP/6/8	N.d.
40.	Demander à l'OMPI d'intensifier sa coopération avec les institutions des Nations Unies, en particulier la CNUCED, le PNUF, l'OMS, l'ONUDI, l'UNESCO et d'autres organisations	Non encore examinée par le comité	Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application, notamment dans le contexte du	CDIP/1/3	N.d.

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
	internationales compétentes, notamment l'OMC, sur les questions relatives à la propriété intellectuelle et conformément aux orientations données par les États membres, afin de renforcer la coordination pour une efficacité maximum dans l'application de programmes de développement.		projet DA_39_40_01 figurant dans CDIP/7/4.		
41.	Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération et du développement.	Examinée. Activités approuvées (CDIP/4/8) Poursuite de l'examen dans le cadre du document CDIP/8/INF/1	En cours d'application depuis janvier 2010. La recommandation est traitée par le projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement (projet DA_33_38_41_01 figurant dans CDIP/4/8 Rev.).	CDIP/1/3	CDIP/8/2
42.	Renforcer les mesures visant à assurer une large participation de la société civile dans son ensemble aux activités de l'OMPI, conformément à ses critères concernant l'admission et l'accréditation des ONG, tout en gardant cette question à l'ordre du jour.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2).	Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application. En 2011, cinq organisations intergouvernementales et cinq ONG nationales ont obtenu le statut d'observateur permanent à l'OMPI, portant le total à 68 organisations intergouvernementales, 232 ONG internationales et 63 ONG nationales. En outre, un certain nombre d'ONG ont demandé et obtenu le statut d'observateur ad hoc	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
			<p>leur permettant de participer à certains comités, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une au Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) - une au Comité permanent du droit des brevets (SCP) - 10 au Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (comité intergouvernemental) - six au Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) - une au Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) <p>L'OMPI s'est également employée à associer les participants des ONG à un certain nombre d'activités entreprises.</p>		
43.	<p>Examiner comment améliorer le rôle de l'OMPI dans la recherche de partenaires pour le financement et l'exécution de projets relatifs à la fourniture d'une assistance ayant trait à la propriété intellectuelle dans le cadre d'une procédure transparente et contrôlée par les membres et sans préjudice des activités de l'OMPI en cours.</p>	Non encore examinée par le comité	L'application commencera une fois les activités approuvées.	CDIP/1/3	N.d.

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
44.	Compte tenu de la nature de l'OMPI, qui est une organisation contrôlée par ses membres en tant qu'institution spécialisée de l'Organisation des Nations Unies, les réunions ou les consultations formelles et informelles relatives aux activités d'établissement de normes dans l'Organisation, organisées par le Bureau international, à la demande des États membres, devraient se tenir principalement à Genève, d'une manière ouverte et transparente pour tous les membres. Lorsque de telles réunions se tiendront hors de Genève, les États membres seront informés par les voies officielles, suffisamment tôt, et consultés sur le projet d'ordre du jour et de programme.	Examinée dans le cadre du rapport intérimaire (documents CDIP/3/5, CDIP/6/3 et CDIP/8/2).	Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application.	CDIP/1/3	CDIP/3/5 CDIP/6/3 CDIP/8/2
45.	Replacer l'application des droits de propriété intellectuelle dans le contexte plus large de l'intérêt général et en particulier des préoccupations relatives au développement, étant donné que, conformément à l'article 7 de l'Accord sur les ADPIC, "la protection et le respect des droits de propriété intellectuelle devraient contribuer à la promotion de l'innovation technologique et au transfert et à la diffusion de la technologie, à l'avantage mutuel de ceux qui génèrent et de ceux qui utilisent des	Non encore examinée par le comité	Les activités relatives à l'application sont examinées par le comité, mais, dans la pratique, la recommandation est déjà en cours d'application. Les délibérations de la septième session du Comité consultatif sur l'application des droits, qui s'est tenue en novembre 2011, ont eu lieu dans le cadre de la recommandation n° 45.	CDIP/1/3	N.d.

	RECOMMANDATION	ÉTAT D'AVANCEMENT DES DÉBATS AU CDIP	ÉTAT D'EXÉCUTION	DOCUMENTS DE FOND	RAPPORTS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT
	connaissances techniques et d'une manière propice au bien-être social et économique, et à assurer un équilibre de droits et d'obligations.				

[L'appendice IV suit]

APERÇU DES PROJETS APPROUVÉS PAR LE CDIP

Projets relevant des recommandations n^{os} 2, 5, 8, 9 et 10

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
2	Conférence sur la "mobilisation de ressources pour le développement" DA_02_01	Le but du projet est de convoquer une conférence visant à fournir des ressources extrabudgétaires supplémentaires à l'OMPI pour les activités qu'elle mène en vue d'aider les pays en développement à bénéficier du système de la propriété intellectuelle et de constituer un fonds fiduciaire ou d'autres fonds de contributions volontaires destinés plus particulièrement aux PMA en étroite collaboration avec les États membres et l'ensemble des donateurs.	Achevé en novembre 2010 Un rapport d'évaluation du projet est présenté à la présente session du comité (CDIP/9/3)	Convoquer une conférence destinée à mobiliser des ressources extrabudgétaires afin d'apporter une assistance supplémentaire aux travaux accomplis par l'OMPI pour aider les pays en développement à tirer parti du système de propriété intellectuelle et afin de recenser les modalités de financement actuelles pour y accéder afin de soutenir ses travaux d'assistance technique et de renforcement des capacités.	Beaucoup d'enseignements ont été tirés des consultations avec les donateurs, qui ont permis de mieux comprendre leur manière de travailler et comment optimiser les perspectives de mobilisation des ressources.	Lien fournissant des informations sur la conférence : http://www.wipo.int/meetings/en/details.jsp?meeting_id=19405
5	"Base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)" DA_05_01	Conception et mise au point d'une base de données renseignant sur toutes les activités d'assistance technique, avec l'infrastructure logicielle requise, et mise à jour régulière de cette base de données.	Achevé en avril 2010 Un rapport d'évaluation du projet est présenté à la présente session du comité (CDIP/9/4)	Le savoir institutionnel relatif à toutes les activités d'assistance technique pourra servir à l'OMPI et aux autres parties intéressées pour concevoir et mettre en œuvre des activités futures d'assistance technique.	Un nouveau système informatique dénommé Development Sector System (DSS) est disponible depuis septembre 2010. Il s'agit d'un système pleinement intégré comprenant :	Le DSS est disponible aux adresses http://www.wipo.int/tad/en/ et http://www.wipo.int/roc respectivement.

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
8	“Accès à des bases de données spécialisées et appui” DA_08_01	Assurer l'accès des utilisateurs des pays en développement et des PMA, en particulier au sein des offices de brevets, au savoir technique contenu dans des bases de données de brevets spécialisées et des revues techniques, pour leur permettre d'effectuer des recherches plus efficaces. Le projet aRDi, lancé en juillet 2009, s'inscrit dans ce cadre et consiste à fournir une assistance aux pays pour l'établissement de centres de technologie et d'appui à l'innovation et du réseau correspondant.	En cours d'application depuis avril 2009 Un rapport d'évaluation du projet est présenté à la présente session du comité (CDIP/9/5)	Des informations sur l'exécution et les résultats atteints seront mises à disposition et pourront être exploitées dans la conception des activités futures d'assistance technique. Les enseignements tirés donneront des indications précieuses à cet égard et toutes les parties prenantes d'activités futures y auront facilement accès.	— le IP Development Activities System (IP-TAD) — le WIPO Roster of Consultants (IP-ROC)	Une étude examinant les bases de données sur les ouvrages consacrés aux brevets et autres ouvrages (CDIP/3/INF/2/STUDY/III/IN F/1), qui constitue la base d'un Guide des bases de données technologiques destinées à être utilisées par les offices de propriété intellectuelle, les TISC et les chercheurs en général a été réalisée et publiée à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=146973
		Augmenter la capacité des offices de propriété intellectuelle et des organismes régionaux et sous-régionaux à effectuer des recherches plus efficaces leur permettant de déceler les antériorités connues et de limiter la portée des brevets délivrés si nécessaire.		Le programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (aRDi) est devenu partenaire à part entière et quatrième programme du partenariat Research4Life (R4L). 26 réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation (TISC) ont été mis en place. 13 accords sur le niveau de service, établissant le cadre des activités destinées à créer et développer les TISC ont été conclus.		
		Augmenter la capacité des offices de propriété intellectuelle à diffuser efficacement ces connaissances à l'échelon				

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
9	“Base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD)” DA_09_01	Élaboration d'une base de données et d'un logiciel permettant une mise en parallèle efficace des besoins des pays en matière de développement lié à la propriété intellectuelle et des donateurs.	Achevé. Un rapport d'évaluation du projet est présenté à la présente session du comité (CDIP/9/--)	Création d'un répertoire institutionnel des besoins des États membres liés à la propriété intellectuelle. Centralisation des informations sur les donateurs et les partenaires potentiels ainsi que sur les ressources et les compétences disponibles.	Une conférence régionale s'est tenue à Buenos Aires en mars 2011 pour promouvoir le projet TISC dans les pays d'Amérique latine.	Le DSS est disponible à l'adresse http://www.wipo.int/dmd/
10	“Projet pilote de création d'académies nationales de propriété intellectuelle” DA_10_01	Projet pilote concernant la création d'académies nationales de propriété intellectuelle dans les pays en développement et les PMA sous la forme d'un institut de formation à la propriété intellectuelle doté des ressources minimales	Achevé Un rapport d'évaluation du projet est présenté à la présente session du comité (CDIP/9/6)	Transparence des informations concernant les besoins en matière d'assistance technique et les progrès réalisés pour répondre à ces besoins. Création de nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle.	Au total, quatre nouvelles académies nationales de la propriété intellectuelle ont été créées dans le cadre de ce projet. L'OMPI a reçu	Le projet pilote visant à créer de nouvelles académies nationales est accessible à l'adresse suivante : http://www.wipo.int/academy/en/ipacademies/startup_academies/

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
10	“Projet de modernisation des institutions de propriété intellectuelle” DA_10_02	pour répondre à la demande croissante en matière de spécialistes de la propriété intellectuelle, de professionnels, de fonctionnaires nationaux et d'autres parties prenantes.	En cours d'application depuis avril 2009 Un rapport d'évaluation du projet sera présenté à la prochaine session du comité	Déploiement de composants et de solutions commerciales personnalisées aux fins de la modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle d'institutions nationales ou régionales de propriété intellectuelle.	<u>Projet OAPI</u> : Des travaux préparatoires ont été menés en vue du déploiement du système d'automatisation de la propriété industrielle (IPAS). Du matériel a également été acheté pour l'office afin de soutenir le projet à l'OAPI et auprès de deux États membres recensés aux fins de ce projet : le Gabon et le Sénégal. Le système a été configuré pour les tâches de l'OAPI concernant le sous-projet relatif aux noms commerciaux. Les données D ont été transférées et les utilisateurs ont été formés au système.	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
					<p><u>Projet ARIPO :</u> Un système d'échange de données électroniques concernant les notifications entre l'ARIPO et cinq offices de ses États membres (Botswana, Ghana, Kenya, Namibie et Ouganda) a été installé avec succès et est aujourd'hui largement utilisé. Le système a également été demandé par trois autres États membres. Il permet de mettre fin aux notifications sur papier entre l'ARIPO et ses États membres.</p>	
					<p><u>Projets PMA au Bhoutan, au Cambodge et au Laos :</u> Une évaluation des besoins a été réalisée auprès des trois offices afin de définir clairement la nature et la portée de l'assistance à fournir pour aider ces derniers à atteindre les objectifs définis dans le cadre du projet. Ces évaluations ont été suivies de missions de formation à</p>	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
10	“Structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales” DA_10_03	Établissement ou mise à jour/amélioration d'une série de modules ou d'éléments d'information relatifs à la gestion des droits de propriété intellectuelle par des instituts universitaires et de recherche, y compris la création et le fonctionnement d'offices de transfert de technologie dans des organismes de recherche publics, l'étude des mécanismes de transfert de technologie (notamment les contrats de licences) et l'amélioration des capacités en matière de rédaction de demandes de brevet.	En cours d'exécution depuis avril 2009 Un rapport d'évaluation du projet sera présenté à la prochaine session du comité	Mise en place d'une structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales.	l'utilisation du système d'automatisation de la propriété industrielle (IPAS). Dans le cadre du projet, l'OMPI a acquis du matériel financé par le Fonds fiduciaire du Japon afin de contribuer au plan de modernisation. Lancement d'un premier prototype du portail ITTS;	Portail ITTS : http://www-cms.wipo.int/inno-valuation/en/index.html Des outils de formation ont été expérimentés lors de séminaires et réunions sur place; Six guides ou manuels relatifs au transfert de technologie sont en cours d'élaboration : 1) Patent Drafting Exercise Book, 2) Practical Guide for Valuing Intangible Assets in Research Institutions, 3) IP Valuation Training Kit for Academic Institutions, 4) Training Kit on Models of IP-Related Contracts for Universities and Publicly Funded Research

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
10	<p>“Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et des parties prenantes œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national s’agissant de gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et</p>	<p>Aider les institutions nationales et les organismes partenaires œuvrant dans le domaine des industries de la création et représentant ces dernières à mieux connaître le rôle de la propriété intellectuelle dans la gestion efficace et le développement des industries de la création, et à faciliter la mise en place de réseaux régionaux ou sous régionaux de gestion collective du droit d’auteur et des droits connexes</p>	<p>En cours d’application depuis avril 2009</p> <p>Doit être achevé en novembre 2012</p>	<p>Renforcement de la capacité des institutions gouvernementales et partenaires œuvrant dans le domaine de la propriété intellectuelle au niveau national à gérer, superviser et promouvoir les industries de la création et à améliorer les résultats et l’organisation en réseau des organismes de gestion collective du droit d’auteur.</p>	<p>Organizations, 5) Trademark Licensing Guide, et 6) Guide on the Strategic Management of Open Innovation Networks.</p> <p>Achèvement de la partie conception du nouveau logiciel WIPOCCOS.</p> <p>L’élaboration du logiciel est divisée en 12 modules destinés à faciliter la planification, le suivi et l’intégration du développement. Les travaux ont débuté en ce qui concerne les deux premiers modules.</p>	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
10	<p>“Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional” DA_10_05</p>	<p>Ce projet vise : a) à renforcer les capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle grâce à l'élaboration d'une approche intégrée et d'une méthode normalisée de formulation des stratégies nationales de propriété intellectuelle qui sont conformes aux besoins et aux priorités nationaux en matière de développement; b) à renforcer les institutions régionales/sous-régionales de propriété intellectuelle en fournissant une assistance pour l'établissement de mécanismes de coopération sous-régionaux; et c) à renforcer les capacités des institutions de propriété intellectuelle ou d'aide aux PME grâce à l'élaboration d'une série d'outils et d'activités de formation.</p>	<p>En cours d'application depuis avril 2009</p> <p>Un rapport d'évaluation du projet sera présenté à la prochaine session du comité</p>	<p>Renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional.</p> <p>Améliorer les capacités des institutions nationales, notamment des offices de propriété intellectuelle, à appliquer efficacement les procédures d'enregistrement et d'examen de marques et d'indications géographiques.</p>	<p>- <u>Stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle</u> : Cinq des six pays pilotes ont formulé des projets de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle ainsi que des plans d'action utilisant la méthodologie proposée par l'OMPI (le sixième pays analyse actuellement les résultats de l'audit de propriété intellectuelle ainsi que la phase de collecte des données pour recenser des stratégies et priorités essentielles concernant le développement de la propriété intellectuelle dans le pays);</p> <p>Un groupe d'experts nationaux et internationaux expérimentés a été créé afin d'aider d'autres pays potentiellement intéressés à définir leur stratégie en matière de propriété intellectuelle.</p>	<p>Lien fournissant des informations sur les PME : http://www.wipo.int/sme/en/</p>

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
					<p>- <u>Institutions régionales et sous-régionales</u> : Les travaux se sont poursuivis en 2011 en vue de la création d'une administration régionale des brevets (RPA) pour la région des Caraïbes.</p>	
					<p>- <u>Propriété intellectuelle et PME</u> : Des études nationales sont en cours ou achevées dans six pays.</p>	

Projets thématiques

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
16, 20	“Propriété intellectuelle et domaine public” DA_16_20_01	Compte tenu de l'importance que revêt le domaine public, ce projet comprendra une série d'enquêtes et d'études qui permettront d'analyser les bonnes pratiques et les outils dont on dispose actuellement pour recenser les contenus qui se trouvent dans le domaine public et les protéger contre l'appropriation individuelle. Ces enquêtes et études devraient faciliter la planification des étapes ultérieures de l'élaboration éventuelle de principes directeurs ou d'instruments facilitant le recensement des objets appartenant au domaine public et l'accès à ces objets. Ce projet est scindé en trois volets qui permettront d'étudier la question sous l'angle du droit d'auteur, des marques et des brevets.	Achevé Un rapport d'évaluation du projet est présenté à la présente session du comité (CDIP/9/-7-)	Analyser les incidences d'un domaine public riche et accessible, étudier les différents outils disponibles pour recenser les objets tombés dans le domaine public et pour y accéder, et, dans la mesure du possible, proposer l'élaboration de nouveaux outils ou principes directeurs pour ce faire ou y contribuer, l'objectif étant de renforcer l'accès au domaine public et de préserver les savoirs qui en relèvent déjà.	Droit d'auteur En plus de l'Étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public, en cours d'examen par le comité depuis sa sixième session, la deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaire et l'enquête sur les systèmes privés de documentation en matière de droit d'auteur et les pratiques dans ce domaine ont été mises à disposition sur le site Web de l'OMPI. Une Conférence sur la documentation et l'infrastructure en matière de droit d'auteur a eu lieu à Genève en octobre 2011. <u>Marques</u> L'Étude sur l'appropriation illicite des signes sera discutée pendant la session en cours du comité (voir le	L'étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public (CDIP/4/3/REV./STUDY/INF.1) a été publiée à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=147012 La deuxième enquête sur les systèmes d'enregistrement et de dépôt volontaire a été publiée à l'adresse http://www.wipo.int/copyright/fr/registration/registration_and_deposit_system_03_10.html L'étude sur les brevets et le domaine public (CDIP/8/INF/2 et 3) et les études connexes ont été publiées aux adresses http://www.wipo.int/edocs/mdocs/fr/cdip_8/cdip_8_inf_2.pdf et http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=182822

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
7, 23, 32	“Propriété intellectuelle en matière de concurrence” DA_7_23_32_01	Afin de mieux faire comprendre l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, l'OMPI se lancera dans la réalisation d'une série d'études qui permettront d'analyser les pratiques récentes, les faits nouveaux sur le plan juridique, la jurisprudence et les recours juridiques disponibles dans certains pays et régions, et plus	Achevé Un rapport d'évaluation du projet est présenté à la présente session du comité (CDIP/9/8)	Permettre aux décideurs, en particulier dans les pays en développement et les PMA, de mieux comprendre l'interface entre les droits de propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence. Promouvoir des pratiques en matière de concession de licences de propriété intellectuelle stimulant la concurrence. Ménager la possibilité d'échanger des informations et des données d'expérience nationales et régionales sur les liens entre les droits de	document CDIP/9/INF/5. <u>Brevets</u> Une étude sur les brevets et le domaine public ainsi qu'une étude de faisabilité concernant la création d'une base de données nationale sur les registres de brevets et son rattachement à PATENTSCOPE ont fait l'objet de discussions au cours de la huitième session du comité.	Les trois études sur la propriété intellectuelle et la concurrence sont disponibles aux adresses : http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_8/cdip_8_inf_4.pdf http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_8/cdip_8_inf_5.pdf http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/cdip_8/cdip_8_inf_6_corr.pdf

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
19, 24, 27	“Propriété intellectuelle, l'information et de la communication (TIC), fracture numérique et accès aux	particulièrement les questions en rapport avec la concession de licences de propriété intellectuelle. En outre, une série de séminaires sous-régionaux et de colloques qui auront lieu à Genève sera organisée afin de permettre des échanges de données d'expérience dans ce domaine. Les programmes de formation à la concession de licences dispensés par l'OMPI comporteront une partie consacrée aux aspects de la concession de licences stimulant la concurrence et aux pratiques anticoncurrentielles en rapport avec la concession de licences; une réunion mondiale sur les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur sera organisée.	Achévé Un rapport d'évaluation du projet sera présenté à la prochaine session du comité	propriété intellectuelle et les politiques en matière de concurrence.	de la concurrence (CDPI/8/INF/5); et 3) Analyse de la littérature économique et juridique sur les effets des droits de propriété intellectuelle en tant que barrière à l'entrée (CDPI/8/INF/6). Une étude sur l'application anticoncurrentielle des droits de propriété intellectuelle : simulacres de procès fera l'objet de discussions durant la session actuelle du : CDIP (document CDIP/9/--)	L'étude sur le droit d'auteur est disponible à l'adresse http://www.wipo.int/meetings/en/2011/wipo_cr_wk_ge_11/index.html

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
	savoirs" DA_19_24_27_01	modèles de diffusion de l'information et des contenus créatifs, axée sur l'éducation et la recherche, la conception logicielle et les services d'information électroniques (p. ex., presse électronique et informations émanant du secteur du public). Le second élément est consacré à la numérisation de documents nationaux de propriété industrielle en vue de créer une base de données facilitant l'accès du public au contenu numérique et de renforcer les compétences nécessaires à la création d'une base de données nationale, afin de faciliter l'accès des utilisateurs aux informations relatives à la propriété intellectuelle.		au savoir, l'accent étant mis plus particulièrement sur : l'éducation et la recherche; les pratiques en matière de conception de logiciels, y compris les logiciels libres et ouverts; et l'information électronique (p. ex., la presse électronique et l'information émanant du secteur public).	(WIPO/CR/WK/GE/11/2, 3 et 4) ont été présentés lors d'un atelier tenu le 16 novembre 2011 en marge de la septième session du CDIP.	
				Contribuer à réduire l'inégalité des savoirs entre pays industrialisés et pays en développement (en particulier les PMA) en numérisant les données de propriété intellectuelle, notamment les données nationales de propriété intellectuelle.	<u>Numérisation de documents nationaux de propriété industrielle</u> Neuf offices ont bénéficié d'une assistance en 2011. L'assistance de l'OMPI va de la simple fourniture de logiciels et d'une assistance technique à l'engagement de fournisseurs extérieurs pour numériser de très gros fichiers rétrospectifs de données de propriété intellectuelle.	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
19, 30, 31	“Élaboration d’instruments d’accès à l’information en matière de brevets” DA_19_30_31_01	<p>Ce projet vise à fournir aux pays en développement, y compris les PMA, sur demande, des services qui faciliteront l’utilisation de l’information en matière de brevets relative à une technique précise afin de favoriser l’innovation autochtone et la recherche-développement dans les PMA en coopération avec d’autres organisations intergouvernementales.</p> <p>Des rapports panoramiques sur les brevets s’appuyant sur les vastes ressources d’information en matière de brevets permettront d’analyser des techniques particulières et les droits d’auteur qui s’y attachent pour certains domaines de la technologie; un service d’assistance pédagogique en ligne disponible sous la forme d’un DVD ou sur l’Internet permettra de se former à l’utilisation et à l’exploitation de l’information en matière de brevets; et des conférences, des ateliers et des cours de formation seront organisés à</p>	<p>Achévé</p> <p>Un rapport d’évaluation du projet sera présenté à la prochaine session du comité</p>	<p>Permettre aux parties prenantes dans le domaine de l’innovation, aux entreprises et aux décideurs des pays en développement de mieux comprendre les tendances fondamentales dans des domaines technologiques particuliers et leurs effets sur l’activité économique et la société, de sorte qu’ils puissent reconnaître et exploiter certains domaines de la technologie.</p> <p>Renforcer les compétences en ce qui concerne la recherche et l’exploitation de l’information en matière de brevets et l’établissement de rapports panoramiques sur les brevets au moyen d’une formation axée, de manière efficace et pratique, sur la question de savoir comment, pourquoi et où effectuer des recherches sur les brevets.</p> <p>Faciliter les discussions et l’échange de données d’expérience, de vues et de pratiques recommandées dans le domaine de l’information en matière de brevets en invitant les utilisateurs à se réunir</p>	<p>Dix rapports panoramiques sur les brevets ont été établis, concernant les vaccins, Atazanavir, Ritonavir, l’utilisation de l’énergie solaire pour la cuisson des aliments ou la climatisation, la désalinisation, la purification de l’eau, les maladies négligées et la résistance à la salinité.</p> <p>Service d’assistance pédagogique en ligne</p> <p>Cette assistance pédagogique en ligne, une fois mise au point, sera disponible sur le site Web de l’OMPI et éventuellement sur le site d’autres organisations intéressées, ainsi que sous la forme d’un CD/DVD, plus particulièrement pour le personnel des centres de technologie et d’appui à l’innovation.</p>	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
33, 38, 41	"Projet relatif à l'amélioration du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI aux fins du suivi et de l'évaluation de l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement"	l'intention des utilisateurs et plus particulièrement du personnel des centres de technologie et d'appui à l'innovation. i) Concevoir, élaborer et mettre en œuvre un cadre durable et cohérent de suivi et d'évaluation axé sur les résultats, portant sur les activités de l'OMPI liées au développement, ainsi que sur les recommandations du Plan d'action pour le développement. ii) Viser à renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement. iii) Effectuer une étude des activités d'assistance technique de l'OMPI existantes dans le domaine de la coopération pour le développement afin de jeter les bases pour la poursuite des travaux.	En cours d'application depuis janvier 2010 Doit être achevé en juillet 2012	Adapter et renforcer le cadre de gestion axée sur les résultats actuellement mis en œuvre par l'OMPI afin de veiller à ce que l'accent soit mis, dans tous les programmes pertinents, sur l'incidence des activités de l'Organisation sur le développement, y compris l'assistance technique, et fournir des instruments de gestion supplémentaires pour répondre aux besoins spécifiques en rapport avec les 45 recommandations, ainsi qu'aux besoins du CDIP en matière d'établissement de rapports. Contribuer à la mise en place, au sein de l'Organisation, d'une culture du suivi et de l'évaluation, en particulier en ce qui concerne l'incidence de tous les programmes pertinents sur le développement, et collecter et utiliser de manière systématique les données relatives à l'exécution du	Premier budget axé sur les résultats, comprenant notamment une estimation de la part du budget consacrée au développement par résultat. Cadre renforcé pour les évaluations (indicateurs, niveaux de référence, objectifs). Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement http://www.wipo.int/about-wipo/fr/fr/budget/ http://www.wipo.int/edocs/mdocs/fr/cdip_8/cdip_8_inf_1.doc	Programme et budget 2012/13 http://www.wipo.int/about-wipo/fr/fr/budget/ Étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement http://www.wipo.int/edocs/mdocs/fr/cdip_8/cdip_8_inf_1.doc

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
35, 37	“Projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique” DA_35_37_01	Le projet consiste en une série d'études sur le lien entre la protection de la propriété intellectuelle et les différents aspects de la performance économique dans les pays en développement. L'objectif serait de réduire le déséquilibre des connaissances auquel sont confrontés les décideurs dans ces pays s'agissant d'élaborer et de mettre en œuvre un régime de propriété intellectuelle favorisant le développement. Les études envisagées seraient axées sur trois grands thèmes : l'innovation sur le plan intérieur, la diffusion	En cours d'application depuis juillet 2010 Doit être achevé en décembre 2013	programme pour garantir les obligations redditionnelles et appuyer la prise de décisions en connaissance de cause par l'Organisation et ses parties prenantes. Renforcer la capacité de l'OMPI d'évaluer indépendamment et objectivement les incidences des activités de l'Organisation sur le développement. Favoriser la compréhension des effets socioéconomiques de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement. Création de capacités d'analyse dans les pays où peu d'études économiques sur la propriété intellectuelle ont été entreprises jusqu'ici.	Études sur la relation entre la protection de la propriété intellectuelle et divers aspects de la performance économique au Brésil, au Chili et en Uruguay. Des progrès considérables ont été accomplis avec la création de l'infrastructure relative aux données, qui permettra d'obtenir de nouvelles informations empiriques.	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
19, 30, 31	“Renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement” DA_19_30_31_02	internationale et nationale du savoir et les caractéristiques institutionnelles du système de la propriété intellectuelle et ses incidences économiques. Ces études seraient mises en œuvre par des équipes de recherche associant le Bureau de l'économiste en chef de l'OMPI, des experts internationaux et des chercheurs locaux.	En cours d'application depuis juillet 2010 Doit être achevé en décembre 2012	Permettre aux parties prenantes dans le domaine de l'innovation, aux entreprises et aux décideurs des pays en développement de mieux comprendre les tendances fondamentales dans des domaines technologiques particuliers et leurs effets sur l'activité économique et la société, de sorte qu'ils puissent reconnaître et exploiter certains domaines de la technologie.	Le processus de mise en œuvre du projet a commencé au Bangladesh, au Népal et en Zambie. Diverses composantes du projet ont été achevées, concernant notamment la sélection d'experts internationaux avec la participation des responsables de chacun des pays bénéficiaires, les réunions des groupes d'experts nationaux, le recensement des 'enjeux en matière de développement' pour lesquels des solutions techniques et	
		appropriées pouvant être mises en place avec la collaboration d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans les PMA.		Renforcer les compétences en ce qui concerne la recherche et l'exploitation de l'information en matière de brevets et l'établissement de rapports panoramiques sur		

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
4, 10	<p>“Propriété intellectuelle et la création de marques de produits aux fins de développement des entreprises dans les pays en développement et les PMA”</p> <p>DA_4_10_01</p>	<p>Le projet vise à aider les communautés locales des pays en développement et des PMA à concevoir et exécuter des stratégies en vue d'une utilisation adéquate de la propriété intellectuelle dans la création de marques de produits, en se concentrant particulièrement sur les indications géographiques et les marques.</p>	<p>En cours d'application depuis juillet 2010</p> <p>Doit être achevé en juin 2013</p>	<p>les brevets au moyen d'une formation axée, de manière efficace et pratique, sur le point de savoir comment, pourquoi et où effectuer des recherches sur les brevets. Faciliter les discussions et l'échange de données d'expérience, de vues et de pratiques recommandées dans le domaine de l'information en matière de brevets en invitant les utilisateurs à se réunir régulièrement.</p> <p>Contribuer au développement des entreprises des communautés locales en mettant en place des alliances stratégiques d'associations de producteurs et d'agriculteurs, de PME et d'institutions publiques, pour créer des marques de produits grâce à l'utilisation stratégique des droits de propriété intellectuelle.</p> <p>Mieux faire connaître les incidences de la création de marques de produits sur le développement des entreprises des communautés locales et des PME locales, dans le cadre des priorités</p>	<p>scientifiques appropriées seront recherchées grâce à l'établissement de rapports panoramiques sur le système mondial de la propriété intellectuelle et le recensement des modalités de recherche d'informations.</p> <p>Dans les trois pays pilotes sélectionnés, à savoir le Panama, la Thaïlande et l'Ouganda, un total de neuf produits ont été choisis du fait de leurs caractéristiques uniques et de leur fort potentiel de valorisation de marques.</p> <p>Des consultants ont été nommés pour assister les communautés dans la conception de stratégies dans le domaine de la propriété intellectuelle et des marques, sur la base d'une évaluation approfondie de leur</p>	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
19, 25, 26, 28	“Propriété intellectuelle et transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs” DA_19_25_26_28_01	Ce projet comprend une série d'activités permettant d'étudier les initiatives et les politiques relatives à la propriété intellectuelle visant à promouvoir le transfert de technologie, au profit notamment des pays en développement. Il se composera de cinq volets devant mener progressivement à	En cours d'application depuis janvier 2011 Le calendrier de la mise en œuvre doit être examiné à la session actuelle du comité.	du développement durable. Mettre davantage l'accent, dans le cadre des programmes et des activités d'assistance technique, sur les besoins des PME qui sont spécifiquement chargées de la recherche scientifique et des industries culturelles.	statut actuel et du potentiel de chaque produit. Des stratégies dans le domaine de la propriété intellectuelle et des marques ont été élaborées pour 7 des 9 produits sélectionnés, à la suite d'un exercice de comparaison des produits; ces stratégies, qui doivent être finalisées et validées en 2012, comprennent des mécanismes adéquats de suivi et de contrôle de la qualité, ainsi que des indicateurs pour l'évaluation des incidences.	
			Permettre aux parties prenantes dans le domaine de l'innovation, aux entreprises et aux décideurs des pays en développement de mieux comprendre les tendances fondamentales dans des domaines technologiques particuliers et leurs effets sur l'activité économique et la société, de sorte qu'ils puissent reconnaître et exploiter	Une première ébauche du descriptif de projet a été achevée et a été présentée à la huitième session du CDIP en novembre 2011. Ce descriptif de projet (document CDIP/8/7) comprenait le mandat des experts chargés d'élaborer diverses études conformément	Le descriptif du projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs, a été publié à l'adresse http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdbocs/fr/cdip_8/cdip_8_7.pdf	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
		l'adoption d'une liste de propositions, de recommandations et de mesures éventuelles pour la promotion du transfert de technologie. Le projet comprendra les activités suivantes : i) l'organisation de cinq réunions régionales de consultations sur le transfert de technologie, dont les critères de participation et le mandat seront définis par les États membres; ii) la réalisation d'un certain nombre d'études analytiques examinées par des pairs, dont des études économiques et des études de cas sur le transfert de technologie au niveau international, qui permettront d'alimenter le forum d'experts de haut niveau; iii) l'organisation d'un forum d'experts internationaux de haut niveau sur le thème "Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs" afin d'analyser les besoins dans le domaine du		certain domaines de la technologie. Renforcement des activités et des travaux en vue d'étudier les politiques et les initiatives de transfert de technologie relatives à la propriété intellectuelle et l'utilisation des éléments de flexibilité des instruments internationaux de propriété intellectuelle afin de promouvoir le transfert et la diffusion de technologie. Amélioration, notamment par les pays développés, des initiatives visant à encourager la coopération entre les instituts scientifiques et de recherche des pays développés et des pays en développement.	au projet thématique, afin de traiter la question des contrats de louage de services (SSAs) et de lancer les études dès que possible; les critères de participation relatifs aux réunions régionales de consultations; et un modèle de programme provisoire pour ces réunions. Un descriptif de projet révisé comprenant une nouvelle répartition du budget et une mise à jour du calendrier est présenté à la session actuelle du comité, ainsi que l'ont demandé les États membres. (CDIP/9/--).	
				Étude et recensement des politiques et des mesures relatives à la propriété intellectuelle qui pourraient être adoptées par les États membres, notamment les pays développés, pour favoriser le transfert et la diffusion de technologie.		

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
36	“Projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle”	transfert de technologie et formuler des propositions concernant la liste susmentionnée de propositions, recommandations et mesures éventuelles de promotion du transfert de technologie. Les critères de composition et le mandat de ce forum de haut niveau seront déterminés par les États membres; iv) la création d'un forum sur le Web intitulé “Transfert de technologie et propriété intellectuelle : élaborer des solutions face aux défis communs”; et v) l'incorporation, dans les programmes de l'OMPI, de tout résultat obtenu à la suite de la réalisation des activités susmentionnées, après examen par le CDIP et compte tenu de toute recommandation éventuelle du comité à l'Assemblée générale.	En cours d'application depuis janvier 2011. Doit être achevé en juin 2013	Échange de données d'expérience entre les parties prenantes de l'OMPI sur des projets de partenariat ouverts tels que le projet sur le	L'étude analytique-taxonomie pour le Projet relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle a été publiée à l'adresse	

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
	intellectuelle” DA_36_1	les environnements d'innovation ouverte (y compris les environnements axés sur les utilisateurs dans lesquels les utilisateurs créent conjointement des produits novateurs dans le cadre d'accords de partenariat ouvert) dans les pays développés comme dans les pays en développement, ainsi que les modèles fondés sur la propriété intellectuelle.		génomique humaine et sur des modèles de propriété intellectuelle.	de la huitième session du CDIP en novembre 2011. Une version révisée de l'étude sera diffusée avec les observations formulées par les États membres.	http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdbocs/fr/cdip_8/cdip_8_inf_7.pdf
39	“Propriété intellectuelle et fuite des cerveaux” DA_39_40_01	La mobilité des personnes hautement qualifiées et leur migration des pays en développement vers les pays développés – que l'on appelle “fuite des cerveaux” – est un enjeu essentiel dans le domaine du développement. Cela est particulièrement vrai pour certaines économies africaines, dont les taux de migration des personnes hautement qualifiées sont parmi les plus élevés du monde. Le présent projet vise à mieux faire comprendre ce phénomène grâce à la création d'une base de données exhaustive sur	En cours d'application depuis janvier 2012	Mieux faire connaître et mieux faire comprendre aux décideurs le lien entre la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux.	N.d.	N.d.
40				Élaborer en connaissance de cause un programme de recherche sur la propriété intellectuelle, la migration et la circulation des connaissances qui y sont associées, qui constituera le point de départ d'études futures sur ce sujet.		

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
34	"Propriété intellectuelle et économie informelle" DA_34_01	les diasporas de spécialistes des connaissances dans le monde, qui reposerait sur les informations relatives aux inventeurs figurant dans les documents de brevet. Le projet porte également sur le lien entre la protection de la propriété intellectuelle et la migration des spécialistes des connaissances.	En cours d'application depuis janvier 2012	Mieux faire connaître et mieux faire comprendre aux décideurs le lien entre la propriété intellectuelle et l'économie informelle.	N.d.	N.d.

REC.	PROJET	DESCRIPTION SUCCINCTE	ÉTAT D'AVANCEMENT	RÉSULTAT ESCOMPTÉ	PRINCIPALE RÉALISATION	RÉSULTATS
16 20	"Les brevets et le domaine public" DA_16_20_02	Ce projet porte sur : 1) le rôle important d'un domaine public riche et accessible; et 2) les incidences de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets et le domaine public.	En cours d'application depuis janvier 2012	Mieux faire comprendre les incidences de certaines pratiques relevant du monde de l'entreprise en ce qui concerne les brevets et le domaine public ainsi que le rôle important d'un domaine public riche et accessible.	N.d.	N.d.
1 10 11 13 19 25 32	"Projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés" DA_1_10_11_13_19_25_32_01	L'objectif de ce projet est de trouver le moyen de canaliser les efforts déployés par différents acteurs en vue de promouvoir la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle.	En cours d'application depuis janvier 2012	Renforcer la capacité des pays en développement et des PMA en matière de partage des connaissances et des données d'expérience dans le domaine de la propriété intellectuelle et du développement.	N.d.	N.d.

[Fin de l'appendice IV et du document]